L. E. Berand
FRC
2543a
Case
FRC
14390

RELATION

DU

SIEGE DE LYON,

CONTENANT

Le détail de ce qui s'y eſt paſſé d'après les ordres & ſous les yeux des repréſentans du peuple Français.

1794.

THE NEWBERRY LIBRARY

RELATION

DU

SIEGE DE LYON.

Du principe éternel ils nient l'existence,
Au nom de la patrie ils égorgent les rois,
Sur les débris du trône ils placent la licence,
Regnent par la terreur & renversent les loix.

PEUPLES, quel que soit votre gouvernement, vos mœurs, votre culte; princes, magistrats, guerriers, cultivateurs, artisans; vous tous qui avez une patrie, qui vivez sous les loix protectrices de vos personnes et de vos propriétés; hommes enfin, qui composés les diverses sociétés policées répandues sur la terre, considérez avec effroi le spectacle que vous pré-

sente une nation qui, pendant quatorze siecles a occupé dans l'Europe le rang que le succès de ses négociations politiques, le progrès de ses lumieres, la prospérité de son commerce et ses victoires lui ont successivement assigné parmi les autres nations; et qui maintenant sans chef, sans loix, sans religion; accablée sous le joug que lui imposent les vils usurpateurs du pouvoir légitime, se couvre de sang et de ruines, et s'agite dans la fange de la corruption, jusqu'au moment qui semble approcher, où elle disparaîtrait de l'univers, si l'intérêt général, si le bonheur de l'humanité entiere ne motivaient pas les plus puissans efforts pour y rétablir la justice, l'ordre et la paix.

La chûte des empires doit être la leçon des rois et un grand exemple pour les peuples; malheur aux Etats pour qui ce terrible événement se reproduirait en vain; la dissolution des élémens politiques et moraux qui constituent un gouvernement est préparée par des causes éloignées et d'abord insensibles. C'est le germe corrupteur qu'il faut découvrir, qu'il faut étouffer avant qu'il se développe, pour

prévenir ces funestes épidémies de l'esprit humain, dont les ravages ne s'arrêtent que comme ceux d'un incendie, lorsque le feu a dévoré tout ce qui alimentait son activité.

La France est aujourd'hui la preuve de cette vérité constante, la révolution qu'elle éprouve diffère cependant de toutes celles qui l'ont précédée (*); ses progrès ont été

(*) Sans parler ici des rapports ou de la différence entre les causes de la révolution française et de toutes celles qui figurent dans l'histoire du monde, il ne s'agit que d'en considérer les effets; la France n'est plus rien de ce qu'elle était avant 1789. Les révolutions de Pologne, de Suède, de Portugal, de Danemark, &c. &c. n'ont été que la lutte des souverains soutenue; par les peuples, ou les réformes que ces derniers ont entrepris de faire dans leur gouvernement, contestées par ceux qui gouvernaient, ou enfin les révoltes de quelques ambitieux, jaloux du pouvoir suprême, & formant des partis tantôt victorieux, tantôt succombant, selon le succès des combats, ou celui des intrigues et des manœuvres de la politique.

En Angleterre, Henri VIII avait fait divorce avec Rome, il s'était déclaré le chef de son église; le sang avait déjà coulé pour cette cause, avant que Cromwel fit tomber la tête de Charles premier, à

plus rapides, les causes qui l'ont amenée ont concouru ensemble et avec une force égale, toutes les idées reçues, toutes celles qui forment la raison universelle y ont été presque subitement renversées; la pos-

---

qui cet usurpateur succéda pour faire place à l'héritier de la couronne. Chacune de ces nations eut sans contredit des causes de révolution, mais chacune d'elle conserva dans les crises les plus convulsives, son caractere national; les bazes de leur existence politique ne furent point ébranlées ni détruites de fond en cime; le chemin de l'erreur avait au moins l'apparence de celui de la vérité; aucune de ces nations ne répandit le sang pour le seul plaisir de le répandre; l'humanité ne tardait pas à reprendre ses droits.... La France au contraire, attise de ses propres mains l'incendie qui la consume; non-seulement elle a perdu son roi, sa religion, ses loix, ses mœurs, son caractere; mais encore par le plus étrange aveuglement, par la plus fatale stupeur, elle court au devant des projets destructeurs et des caprices des monstres qui la déchirent; chaque portion d'elle-même conspire à la destruction de la partie qui l'avoisine; les Français offrent l'image d'un peuple corrompu et dégradé, d'une population immense qui se plaît dans l'excès de son avilissement, et voudrait entraîner l'univers dans le bourbier sanglant où elle s'est plongée.

térité ne verra qu'avec horreur, avec le plus douloureux étonnement, un peuple dont l'origine touchait au berceau de la religion qu'il avait conservée, et pour laquelle il avait tant de fois combattu, passer en quatre ans de l'adoration à l'outrage, briser les autels qu'il avait encensé pendant quatorze siecles, et ses prétendus législateurs professer publiquement l'athéisme; un peuple distingué par son respect et son amour pour ses rois, applaudir aux bourreaux qui lui présentent la tête sanglante du plus vertueux, du plus infortuné des monarques, assassiné en son nom, par une troupe de scélérats qui se qualifient ses représentans; un peuple gouverné jusqu'alors par l'honneur et par le sentiment, ériger le régicide en principe et lui décerner des récompenses; entreprendre de justifier les meurtres, les plus affreux brigandages, en employant les formes juridiques, et consommer les plus noirs attentats avec cette légéreté, cette gaieté qui le caractérisaient dans le tems de sa gloire et de sa félicité; un peuple enfin éclairé par les ouvrages des plus célebres écrivains, environné des lumieres

de plusieurs siecles, substituer aux chefs-d'œuvres des arts, aux leçons de la morale, aux instructions civiles et religieuses, les productions les plus dégoûtantes, écrites sans génie comme sans pudeur, sous les dénominations les plus grossieres, et corrompre pour ainsi dire les générations futures, en s'efforçant d'anéantir tous les signes extérieurs, tous les monumens qui pourraient les rappeller aux devoirs de la société, à la vertu et aux mœurs..... Ah ! sans doute, ce tableau malheureusement trop fidelle, paraîtra le fruit du délire de quelqu'ennemi de l'espece humaine, mais le témoignage des nations contemporaines ; mais la voix des descendans de plusieurs milliers de victimes, s'éleveront pour en attester l'exactitude et la réalité.

Elles déposeront à jamais contre les tyrans exécrables qui asservissent le peuple Français, contre cette secte criminelle, dont le nom sera bientôt la plus offensante injure ; les ruines ensanglantées de ces cités florissantes, dont le commerce et l'industrie étaient la source des richesses et de l'abondance, des mains

impures et avides l'auront peut-être tarie ou détournée sans retour; ses mains sacrileges, sans cesse occuppées à abattre les temples et les édifices, à aiguiser les haches et les poignards, à dépouiller l'épouse dont elles ont égorgé le mari et l'enfant, dont elles ont immolé le pere, dévastent aussi les fertiles contrées de l'un des plus beaux pays; elles les dépeuplent, en attisant la guerre civile, en les épuisant par des levées d'hommes, par des réquisitions de denrées et de bestiaux, qui privent les campagnes des travaux qui les fécondent, et leurs habitans de subsistance.

Hérissée d'armes, couverte de soldats, la France n'est plus qu'un vaste champ de carnage, par-tout on y voit les échafauds, dressés auprès des emblêmes du fantôme de la liberté; c'est aux pieds de cette idôle, c'est en invoquant la raison, l'humanité, qu'un peuple insensé et furieux, insultant à ses victimes, jonche de cadavres la terre qu'il ose dire libre, et propose à l'Europe, au monde entier de l'imiter, pour être heureux et libres comme lui. Oh! démence, oh! fanatisme affreux

autant qu'inconcevable ; ce peuple au fond de l'abyme où des factieux vils et cruels l'ont précipité, enivrés de sang, entouré de cachots où gémissent des familles sans nombre, qui attendent la mort, au milieu des *délations*, des *proscriptions*, des *arrestations*, se croit *libre*, se dit *heureux ;* appelle *esclaves* les nations soumises à des autorités légitimes et tutélaires, aux loix qui répriment les forfaits dont ils se souille. . . . Non, il n'y eut jamais d'exemple d'un aveuglement aussi funeste, comme il n'y en eut aucun des excès auxquels il se livre.

Vous qui êtes éloignés de ce théâtre d'horreur et de crime ; hommes vertueux et sensibles, qui dans toutes les classes remplissez vos devoirs, qui respectez l'Etre Suprême, et qui, fidelles au culte de vos ancêtres, à vos souverains, aux loix de votre pays, faites consister votre bonheur à les conserver, et votre gloire à les défendre, vous croyez à peine ce que la renommée publie de l'état actuel de la France, ce que les infortunés qui échappent au fer de leurs assassins, vous confirment chaque jour. Des papiers monnoies

mensongers circulent, un art perfide y cache la vérité qui se perd à travers la foule des faits et des événemens ; des émissaires gagés sement le poison de la discorde et de la calomnie ; nos barbares oppresseurs s'efforcent de déguiser les actes de leur infernale politique sous le masque de l'amour de la *liberté ;* le patriotisme est le prétexte des atrocités qu'ils commettent, l'égalité, le bonheur de tous les hommes, le triomphe du républicanisme, sont les amorces séduisantes, l'appat trompeur qu'ils vous présentent pour justifier, s'il était possible, leurs cruautés, leurs rapines, et tous leurs attentats; ceux qu'ils enferment, qu'ils dépouillent, *qu'ils foudroient*, qu'ils envoyent au supplice, sans distinction de sexe et d'âge, sont des rebelles, des ennemis de la liberté et de la patrie ; c'est ainsi qu'ils cherchent à se faire parmi vous des prosélytes, des sectateurs, à jetter des germes de divisions, dont ils espérent recueillir le fruit, s'ils parvenaient à répandre dans toute l'Europe la confusion et l'anarchie ; parce qu'ils pourraient alors éviter les coups qui les me-

nacent et la justice des nations armées pour les punir. Gardez-vous de ces pieges grossiers, défiez-vous de ces partisans du crime soudoyés par lui, croyez qu'ils épient l'instant où ils pourront servir les passions de ceux qui les paient, lever l'étendart de la révolte, et arborer le signal redoutable de leur indépendance : ce signal serait celui de vos malheurs, de l'embrasement de vos villes, du pillage de vos maisons, du massacre de vos familles.

Pour achever de vous convaincre de cette vérité; jettez les yeux sur cette cité, la seconde de la France, par rapport à son étendue et à sa population, la premiere, par rapport aux avantages de sa situation, à l'immensité de ses relations commerciales, aux richesses et à l'industrie de ses habitans. Le sort de Lyon ne peut pas vous être indifférent; il doit intéresser toutes les nations.

Lyon, l'un des plus célebres établissement de l'univers, n'offre plus que des ruines et des cadavres; Lyon a vu s'évanouir les bases de sa prospérité et de sa splendeur.

Nous allons tracer l'image de sa destruction ; cette tâche peut être au-dessus de nos forces ; nous aurons le courage de la remplir, nous acquitterons ce triste devoir envers notre malheureuse patrie ; témoins et victimes de la férocité de nos tyrans, nous oublions ce que nous avons souffert, pour ne nous souvenir que des maux de notre pays, et déposant aux pieds de la vérité tout ressentiment personnel, nous n'aurons devant les yeux que nos contemporains et la postérité ; devant qui nous citons nos cruels persécuteurs, les bourreaux de nos concitoyens.

Nous diviserons cette relation en quatre époques ; dans la premiere, nous exposerons les faits qui se sont passés depuis le 6 février 1793 jusques au 29 mai suivant ; la seconde contiendra ceux depuis le 29 de mai jusques au siege de la ville ; la troisieme renfermera ce qui s'est passé pendant le siege, jusques à la sortie des Lyonnois, le 8 octobre dernier ; la quatrieme comprendra le détail des horreurs commises dans Lyon au nom de la *République* et sous les ordres des députés de la Convention.

Ire. EPOQUE.

ENVAIN la faction des jacobins avait secoué ses torches sur la ville de Lyon, la mort de l'infortuné Louis XVI, n'y avait été reçue qu'avec la consternation la plus marquée. Envain des monstres (1) s'étaient placés dans les rues pour arracher des signatures au peuple, soit par des menaces et des violences, soit en lui présentant ce forfait, comme le terme de ses maux; ils furent repoussés avec horreur, et ceux qui voulaient corrompre ce peuple fidelle, furent réduits à le calomnier, à imaginer

(1) Parmi ces monstres, un nommé Berger, dit l'*œil de verre*, se signala par ses fureurs; placé au-devant d'une table sur le parvis de l'église de St. Nizier, il interpellait les passans de signer, il les accablait d'injures, en revanche des refus & des mépris qu'il essuyait de leur part; un certain Dubreuil de Courbadon, était son digne émule; il est à propos de vouer à l'exécration des siecles des hommes qui n'avaient que la voie du crime, pour aller à la postérité : ce Berger a reçu le salaire des services qu'il a rendu à son parti; il occupe à Lyon un poste dans la jacobiniere.

le plus grossier des stratagêmes, en supposant qu'ils avaient obtenu les trente mille signatures, fabriquées par eux pour en imposer à la nation.

L'assassinat des infortunés officiers de royal Pologne, celui des trois ecclésiatiques qui furent massacrés sous les yeux du médecin Vitet, (1) alors maire de Lyon, avaient

---

(1) C'est à cet homme qu'on peut justement reprocher la dégradation de l'esprit publique à Lyon, sans avoir le génie & la capacité qu'exige une administration quelconque, il en avait l'ambition; la nature la doué d'un extérieur très-propre à figurer en jacobin, son ton, sa rusticité, toute sa maniere d'être, lui promettaient des succès dans la sans-culotterie; il fut l'idole des clubistes, et conserva son crédit par toutes les petites manœuvres, les petites intrigues & les petites ressources; des petits esprits, C'est en faisant ou laissant fouetter des femmes qui alloient à la messe des prêtres insermentés, en déclamant contre ces derniers, en criant qu'il ne falloit point de roi, qu'il parvint à la Convention, où il n'a pas fait un long séjour; tel brille au second rang qui s'éclipse au premier: il n'eût pas l'affreux courage de signer la mort du monarque; il est aujourd'hui persécuté, fugitif; il n'a pas assez été criminel pour être épargné de son parti.

une cause si atroce et si méprisable ; leurs auteurs étaient si peu les habitans de Lyon, que les chefs du parti homicide désespérerent de faire adopter au peuple leurs plans incendiaires et dévastateurs, ils ne penserent plus qu'à le séduire par le *jargon patriotique*, devenu l'arme la plus redoutable de la faction qui fait les malheurs de la France, dans les clubs, dans les spectacles et jusques dans les carrefours ; ils firent retentir leurs cris perturbateurs et meurtriers ; ils étoufferent par degré la sensibilité naturelle au peuple de Lyon, par des images sanglantes, ils prirent pour mot de ralliement *carnage* et *terreur* ; la convention a mis depuis ces mots affreux à l'ordre du jour.

La formation de la troisieme municipalité parut au nommé Challier et à ses complices, un moyen sûr d'arriver à leur but, le respectable Nivière-Chol, s'était dévoué pour ses concitoyens, en acceptant la place de maire, et plusieurs citoyens également environnés de l'estime publique, avaient accepté les fonctions municipales ; mais la majorité de cette municipalité, d'accord avec les chefs du repaire connu sous le

nom

nom de club central, tramerent la conspiration qui devait bientôt éclater et que le maire Niviére-Chol déconcerta.

Quels peinceaux pourraient rendre la scene horrible que présenta ce club central, le 6 février 1793; qui pourrait peindre avec assez d'énergie, une assemblée de six cents furieux, réunis dans une salle à peine éclairée par quelques lampes sépulchrales; Challier et ses adhérens, un poignard à la main, exigeant à la fois le serment, de garder le secret, et d'exécuter ce qui allait être arrêté; on commença par répéter à tous ceux qui étaient enfermés dans cet antre, qu'il fallait prévenir les prétendus complots des aristocrates et des riches; on s'écria que le moment des vengeances était venu, qu'il ne fallait pas différer plus long-temps de placer la guillotine sur le pont St. Clair; on développa le plan de cet exécrable projet; il consistait de la part des conjurés, à se saisir de l'artillerie, à la braquer sur les principales avenues, à former un tribunal populaire, tel que celui qu'avaient érigé les *septembriseurs* de Paris; à immoler neuf cents ci-

toyens recommandables, désignés dans les listes, rédigées par Challier et consorts ; à ces citoyens, devaient succéder tous ceux dont les dépouilles étaient convoitées par cette horde d'assassins, les cadavres devaient être jettés dans le Rhône ; l'un des assistans observa que l'exécuteur ne pourrait suffire, ou se refuserait à tant de meurtres ; le procureur de la commune, Laussel, décida les conjurés à remplir l'office de juge et de bourreau, en faisant remarquer que pour *guillotiner* un homme, il n'y avait qu'*une ficelle à tirer ;* plusieurs des assistans s'offrirent alors pour remplir cet affreux ministere ; ces horreurs ont été révélées par le sieur Révérony et plusieurs autres témoins, dont Challier n'a pu désavouer le témoignage lors de son jugement.

D'après les ordres du maire, la générale fut battue, les grenadiers prirent les armes, et l'appareil de la force publique intimida des scélérats qui n'ont du courage que lorsqu'ils ont garotté leurs victimes. Les conspirateurs eurent l'audace d'accuser Niviére-Chol, et de déclarer par un placard, qu'il avait perdu la confiance publique ; le maire

publia les crimes de la municipalité (1); mais satisfait d'avoir sauvé ses concitoyens, en les éclairant sur leurs dangers, et craignant de ne pouvoir lutter seul contre la masse d'ennemis qu'il avait démasqué, il donna sa démission. Les Lyonnais lui prouverent qu'il avait mérité leur confiance et qu'elle reposait entiérement sur lui ; il y avait 7800 votans, il recueillit 7500 suffrages ; la municipalité se vit forcée de publier elle-même son triomphe.

Au milieu de la joie universelle que causait la nomination de Niviére-Chol, un jeune homme éleva la voix contre Challier, auteur des complots déjoués par le maire ; ce jeune homme fut saisi par les émissaires de la municipalité, on l'entraînait dans les cachots ; la foule indignée, l'arrache de leurs mains, elle se porte au club central, elle anéantit cet asyle odieux de tous les malfaiteurs.

La rage des clubistes fut à son comble, celle de Challier, et de ses complices ne

(1) Tous ces détails ont été rendus publics par la voie de l'impression de la part du sieur Niviére-Chol.

peut s'exprimer, les habitans de Lyon crurent envain qu'ils avaient fait assez pour leur tranquillité, en détruisant le repaire de ces monstres ; chassés de leur retraite, ils n'étaient pas terrassés ; ils recoururent à la Convention et peignirent les Lyonnais comme des contre-révolutionnaires, sous le couteau desquels ils se trouvaient ; la Convention leur devoit trop pour ne pas les secourir ; elle envoya des bataillons, avec les députés Basyre, le Gendre et Rovere, pour en diriger les opérations. Ces députés commencerent par rétablir le club ; leur présence ranima le courage et l'audace du parti que la fermeté des Lyonnais avait seulement étonné ; ces députés, pendant leur séjour, tranchaient du *souverain*, influençaient toutes les administrations, et se faisaient précéder au spectacle par un de ses brigands subalternes, prenant hautement le titre de bourreau de madame de Lamballe.

Nivière-Chol accablé de dégoûts, ayant refusé d'accepter la place à laquelle il était appellé pour la seconde fois, il fallut nommer un autre maire ; les voix se réunirent en faveur du sieur Gilibert, médecin, elles

avaient été balancées entre lui et le nommé Bertrand, assossié de Challier, et nourri dans ses principes ; Gilibert descendit dans les cachots, il n'en sortit qu'après avoir été contraint de se démettre ; et l'installation de Bertrand, que les clubistes parvinrent à faire nommer à sa place ; aussi-tôt le Gendre fut se vanter à la Convention d'avoir forcé les Lyonnais d'accepter un maire *sans-culotte.*

Les plaintes qu'excitaient les vexations municipales et proconsulaires furent traitées de cris séditieux, on parla au peuple des dangers qui ménaçaient sa liberté, on ne lui fit entrevoir son salut que dans la composition d'une force destinée à maintenir le département dans l'état de *révolution ;* on donna en conséquence à cette force projettée, le titre d'armée *révolutionnaire.* Les riches devaient en supporter les frais ; telle était en apparence la proposition de Challier et de ses partisans ; ils se réservaient secrettement les moyens de l'exécuter à leur gré.

Alors on afficha des placards incendiaires, destinés à inspirer l'effroi aux hommes honnêtes, et l'audace aux scélérats ;

dans le nombre, on distingua le serment de trois cents prétendus *républicains ;* cet horrible écrit finissait à peu près en ces termes : « Nous jurons d'exterminer quicon-» que ne pense pas comme nous ; ceux-là » sont nos ennemis, et leurs cadavres san-» glans jettés dans le Rhône, porteront » la terreur aux mers épouvantées. »

A peine les chefs de cette armée révolutionnaire furent nommés, qu'on vit paraître les mandats impératifs, signés par quelques intrigans obscurs, érigés en comité de salut public, par des membres gangrenés du directoire du département et du district, qui n'étant qu'au nombre de quatre à cinq, n'en prenaient pas moins le titre imposant de corps administratifs *réunis.* Les réclamations que voulut faire ensuite le département furent étouffées par l'influence des députés Gauthier et Nioche, qui oubliant que leur mission était à l'armée des Alpes, s'arrêtèrent à Lyon, pour sanctionner l'arrêté du comité, relatif à la levée de six mille hommes et de six millions. Dès lors il n'y eut plus de bornes à l'avide cupidité de la municipalité et de ses partisans, les mandats impératifs furent

adressés aux habitans dont les listes avaient été dressées à cet effet ; quelques-uns de ces mandats étaient de 2 à 400000 livres, et presque tous excédaient les fortunes de ceux qui les recevaient. Il fallait payer dans vingt-quatre heures, sous peine de *prison*, des réquisitions aussi arbitraires que les mandats, forçaient les habitans de Lyon à partir pour les frontieres ; on voulait qu'il ne restât dans la ville que les stipendiés de la faction.

Des vexations aussi révoltantes étaient adroitement combinées pour exciter les paisibles Lyonnais à une insurrection nécessaire pour motiver la destruction de leur ville ; les principales villes de France avaient été excitées à se soulever par les mêmes actes arbitraires, émanés de leurs municipalités et par des persécutions semblables à celles qu'a éprouvé la ville de Lyon ; par-tout le même abus d'autorité, par-tout au nom de la loi, et sous le prétexte du salut de la patrie et de l'affermissement de la république, on emprisonnait les personnes soupçonnées d'aristocratie et les personnes *suspectes* en ce genre, étaient toujours des gens *riches* ;

les arrestations se multiplierent à Lyon à un point effrayant ; on avait commencé par désarmer les gens d'affaires et les habitans de quelques quartiers. Les caves de l'hôtel-de-ville se remplissaient chaque jour d'une foule de citoyens, à qui on laissait ignorer les motifs d'un traitement aussi tyrannique ; l'infâme Laussel, prêtre constitutionnel, le même qui, d'accord avec le comité de salut public de la Convention, vendait pour des sommes exorbitantes, des certificats de résidence aux émigrés, avec un signe convenu pour les reconnaître, et faire périr ceux qui en étaient les porteurs. Laussel, un nommé Hidens, et quelques autres scélérats de cette trempe, faisaient prévenir secretement les parens des détenus, pour traiter de leur délivrance ; les caves qui se fermaient sur eux à la voix de ces vils escrocs, ne s'ouvraient qu'au son de l'or ; ils refusaient le papier monnaie, et ne lâchaient leur proie qu'après l'avoir dépouillée. Cet affreux brigandage ne tarda pas à éclater, Laussel fut arrêté lui-même, convaincu de ses larcins, traduit au tribunal révolutionnaire de Paris ; l'on n'a

pas été surpris d'apprendre que ce tribunal l'avait déchargé d'accusation, et qu'il jouissait impunément dans la capitale du fruit de ses forfaits.

Cependant malgré les efforts, les vociférations de Challier et de son parti, l'armée révolutionnaire ne se complettait pas; et quant aux six millions, l'addition des sommes portées sur les mandats impératifs, offrit un résultat de trente-trois millions; on imagine aisément que l'immensité de cette taxe porta le désespoir dans l'ame des Lyonnais.

Sur ces entrefaites, la Convention rendit un décret qui autorisait les sections des communes à s'assembler et à prendre les arrêtés qu'elles jugeraient convenables à leur sûreté; elles étaient autorisées à former des comités de surveillance, elles avaient la faculté de continuer leurs séances, puisqu'elles pouvaient s'ajourner à la fin de chacune. Ce décret produisit à Lyon l'effet qui devait naturellement en résulter. La réunion des habitans honnêtes et éclairés, et de tous ceux qui avaient intérêt à conserver leur liberté et leurs propriétés, entraîna l'épanchement mutuel

de leur douleur, de ces épanchemens au desir de conjurer l'orage, il n'y avait qu'un pas, et ils oserent le faire. La faction des jacobins prévit le coup que cette réunion allait lui porter ; elle sentit que les Lyonnais, frémissant depuis long-temps sous le joug humiliant qui pesait sur leurs têtes, s'occuperaient sans relâche des moyens de s'y soustraire, et de faire avorter les projets criminels qui menaçaient la ville entiere. bien loin de respecter la loi qui autorisait les assemblées de section ; les factieux tenterent les plus violens efforts pour les désunir ; la municipalité employa la ruse et les menaces pour les dissoudre ; le maire Bertrand, dit hautement « qu'il ferait sauter » la permanence des sections à coups de » canon : » il répondit au député de ces mêmes sections, qui lui apportaient les procès-verbaux de leurs séances, « vous voulez du sang, vous en aurez. » Il fit plus, il désigna aux ministres des fureurs de la municipalité, appostés à cet effet aux portes de l'hôtel-de-ville, ces députés comme les ennemis du peuple et de la liberté, l'un d'eux resta sur la place, et le sieur Goirand fut griévement blessé.

Ces funestes préludes annonçaient les événemens terribles qui devaient décider du sort des Lyonnais ; avant de recourir aux armes pour briser les liens honteux que la municipalité resserrait chaque jour de plus en plus, ils avaient inutilement entrepris de dessiller les yeux du peuple, instrument aveugle des jacobins, et qui s'était porté plusieurs fois au pillage ; ils se présenterent au club central, qui avait été rétabli, et furent repoussés par les injures et les coups de la multitude égarée et séduite. Tous ces mouvemens furent les précurseurs de la journée du 29 mai. Nous allons présenter les faits qui se sont passés dans cette journée célebre ; on y verra le courage et la vertu aux prises avec le crime, et la clémence, la modération des vainqueurs, devenir la source des malheurs et de la ruine de la cité.

IIe. ÉPOQUE.

Dans la journée du 28 mai, les sections étaient demeurées constamment assemblées ; les préparatifs hostiles de la municipalité, le rassemblement de plus de

quatre cents clubistes dans l'église métropolitaine ; l'effervescence du peuple dans certains quartiers, rendaient la permanence indispensable ; dans l'après midi, plusieurs clubistes eurent la témérité de pénétrer dans les salles de section, d'y interpeller les présidens et sécrétaires de cesser leurs fonctions et de se retirer, *s'ils voulaient conserver leurs têtes* ; que s'ils ne se retiraient pas, ils viendraient en plus grand nombre pour dissoudre les assemblées, et qu'alors il y auraient *bien des têtes abas.* Les présidens continuerent leurs fonctions ; la fermeté des citoyens s'accrut avec le péril ; les ordres furent donnés aux commandans des bataillons de pourvoir à la défense générale et particuliere ; les sections jurerent de défendre les officiers qu'elles avaient choisi, et de prévenir par leur vigilance les attentats dont on les menaçait. Malgré ces précautions, il y eut dans la nuit plus de cent peres de famille jettés dans les cachots ; on leur annonçait la mort pour le lendemain ; un train nombreux d'artillerie était en mouvement, et l'on savait que le bataillon du *Mont-Blanc* et d'autres troupes, se rendaient à grands pas à Lyon.

Les présidens des sections se réunirent dans la matinée du 29 mai; ils arrêterent de se former en comité des sections réunies, et de se transporter à l'arsenal; l'élite des troupes de chaque section les y accompagna pour les garantir des fureurs municipales. La garde qui défendait l'arsenal, n'osa faire résistance; les membres des administrations supérieures s'y rendirent aussi, et tout ce qui, dans la ville préféroit la mort à d'infâmes chaînes, parut en armes à la place de Louis-le-Grand. Le député Gauthier vint alors avec des propositions insidieuses pour dissiper un rassemblement occasionné par le désespoir et lié par l'honneur; sur les remontrances qu'on lui fit, il déclara qu'il avait été mal informé; il offrit pour gage de la pureté de ses intentions de rester à l'arsenal; ses offres furent acceptées.

Presqu'aussitôt arriva la nouvelle que le bataillon de la pêcherie, à qui la municipalité avait fait demander par son commandant s'il ne la défendrait pas, ayant répondu qu'il ne voulait que réunir des hommes prêts à s'entr'égorger, et non tremper ses mains dans le sang, avait été

foudroyé par une décharge d'artillerie à mitraille, au signal donné par le maire *Bertrand*, au moment où le commandant avait élevé son chapeau, en traçant une équerre; la mousqueterie avait achevé de dissiper ce bataillon, encore en colonne, dont les armes n'étaient pas chargées, et les blessés avaient été massacrés sur la place.

Ce sanglant préliminaire eut les suites qu'on peut imaginer; les complots ourdis par la municipalité, depuis plusieurs mois, étaient à découvert; elle avait entiérement levé le masque par l'aggression la plus caractérisée, sa destitution fut prononcée; elle y répondit par une sommation à tous ceux qui n'étaient pas de son parti, de quitter les armes, sous peine de *mort*.

Le signal de l'attaque fut la réplique des Lyonnais à cette sommation; deux mille quatre cents hommes enleverent un poste retranché et gardé par dix-huit cents hommes, dont le bataillon du Mont-Blanc faisait partie; ces troupes étaient soutenues par vingt-deux pieces de canon.

Des trois colonnes qui attaquerent l'hôtel-de-ville, il y en eut deux qui, foudroyées par l'artillerie masquée, furent forcées de

venir se rejoindre à la colonne qui pouvait canonner avec succès de l'angle de la place des Carmes ; les deux colonnes qui vinrent se rejoindre à la troisieme, avaient tenu autant et plus qu'on ne pouvait l'attendre d'une troupe qui n'avait pas encore vu le feu ; la colonne du quai du Rhône ne se retira qu'en laissant le champ de bataille couvert de morts et de blessés, au nombre desquels était M. de Sablonay, maréchal de camp ; on vit pendant que la victoire se disputait, des clubistes, hommes et femmes, achever les blessés, et d'autres leur offrir des secours perfides, leur enlever les armes sur lesquelles ils se soutenaient à peine, et leur donner une mort cruelle. (1)

On vit le député Gauthier et son collegue Nioche, animer de leur présence et par leurs discours, ceux qui combattaient

(1) La plume se refuse à décrire l'espece de mutilation que souffrit encore vivant, un jeune homme qui étant blessé, s'était réfugié dans le grenier d'une maison située au quartier de l'hôpital; des femmes, ou plutôt des furies le poursuivirent, et avant de lui arracher la vie, elles outragerent l'humanité par l'amputation de ce qui en est le principe.

pour la municipalité ; ils avaient distribué des cartouches avant le commencement de l'action ; ils avaient versé eux-mêmes de l'eau-de-vie mêlée avec de la poudre à canon, aux soldats du bataillon du Mont-Blanc ; ils avaient écrit à celui de Montluel pour l'engager à hâter sa marche sur Lyon, en le prévenant que *les patriotes s'y battaient avec succès contre les rebelles.* L'action avait commencé à cinq heures du soir, le succès fut balancé jusqu'à huit, et il ne fut décidé qu'à quatre heures du matin, par le brave Madinier, ayant le commandement général.

Alors les députés Gauthier et Nioche désavouerent le plan qu'ils avaient organisé, ils blâmerent la municipalité, et affecterent de plaindre le sort des quinze cents victimes, dont le sang avait teint les lauriers des vainqueurs.

Le 30 mai fut un beau jour pour les Lyonnais ; combien elle était pure la joie dont tous les cœurs étaient pénétrés ! forcés de combattre pour rompre d'indignes fers, tous les torts étaient du côté de la municipalité prévaricatrice et sanguinaire, qui avait provoqué le combat, qui avait soulevé

soulevé tous les esprits contre son administration oppressive ; qui au mépris des loix, avait violé les propriétés et la liberté individuelle, la résistance légitime à cette oppression, le triomphe remporté par les opprimés ; semblaient promettre aux Lyonnais un avenir plus heureux ; leur victoire paraissait d'autant mieux en être le gage, qu'elle n'avait été souillée d'aucun excès ; vaincus, les supplices, la mort eussent été leur partage ; vainqueurs, ils accueillirent et secoururent les blessés, les veuves, les orphelins de leurs ennemis ; des souscriptions à cet effet s'ouvrirent et furent remplies dans les sections.

Les habitans des campagnes appellés par la municipalité et les représentans du peuple dans les murs de Lyon, pour renforcer leur parti, apprirent en arrivant sa défaite ; ils se hâterent de célébrer le triomphe du parti victorieux, ils demanderent à haute voix la punition des coupables. Depuis ils sont devenus les instrumens aveugles de ceux dont ils sollicitaient la condamnation. Les ennemis de l'ordre, des loix et de la paix furent recherchés avec soin ; ils furent à leur tour renfer-

més dans les prisons où l'innocence et la vertu avaient si long-temps gémi ; les officiers municipaux, ainsi que Challier, Hidens, Odieu, membres du tribunal du district de la ville, et tous les prôneurs du meurtre, toutes les bouches d'où partaient les poisons qui infectaient le peuple, réduits au silence, n'avaient plus à répondre qu'aux magistrats qui devaient les interroger sur leurs délits, déférés aux tribunaux ; des témoins sans nombre déposerent la vérité aux pieds de la justice ; mais observateurs rigoureux de toutes les formes, incertains sur celles qu'ils devaient adopter, et respectant les loix autant que leurs cruels adversaires les avaient outragées, les Lyonnais suspendirent trop long-temps, peut-être, le glaive qui eût dû frapper les têtes criminelles dès les premiers instans de la victoire.

A peine une admistration sage et tranquille eût-elle rétabli le calme dans la cité, qu'on apprit l'arrestation subite de vingt-un députés de la Convention, avant que la nouvelle de la journée du 29 mai eut pu y parvenir. Les députés Nioche et Gauthier, qui avaient par plusieurs actes

approuvé la conduite des Lyonnais, depuis le succès qu'ils avaient remporté, ne les avaient point encore calomnié; la députation composée de membres choisis dans chaque section, et dont plusieurs étaient déjà partis (1) pour informer la Convention des motifs de la journée du 29 mai, n'eut pas lieu par rapport à cette arrestation; les Lyonnais porterent sur cet événement un jugement conforme à celui de presque toute la France; les départemens du Jura, de Lain, de l'Isere et des bouches du Rhône; ceux du Gard, de la Gironde, etc. manifesterent sur-tout leurs opinions de la maniere la moins équivoque; la ville de Lyon ne devait pas être la derniere à se réunir à une coalition dont l'objet était le rétablissement de l'ordre et des loix, et qui la favorisait essentiellement dans les circonstances particulieres où elle se trouvait. Le mons-

(1) Une preuve sans replique que la Convention possede mieux l'art de faire taire la totalité des parisiens que de lui inspirer ses principes, c'est que les députés de Lyon, dévancés par la nouvelle de la victoire de leurs compatriotes, furent complimentés et couronnés par les femmes des Halles.

tre affreux qui désolait la France, cette hydre épouvantable venait d'abattre plusieurs de ses têtes, et quelques coups de massue pouvaient achever sa défaite ; la Convention venait de porter atteinte à la premiere de toutes les loix établies par la constitution nouvelle, l'inviolabilité des représentans, l'intégralité de la représentation nationale ; il était absurde en effet de prétendre qu'un corps législatif établi pour exprimer la volonté générale, pût faire des loix auxquelles vingt-un députés n'auraient point participé : il était encore plus révoltant que ces députés fussent arrêtés dans le sein de l'Assemblée, au milieu de leurs fonctions, sans qu'on fît connaître les motifs d'un acte aussi violent qu'attentatoire aux droits d'un peuple qualifié de *souverain ;* et ce qui ajoutait encore à l'indignation générale, était la conviction intime que ces députés n'étaient privés de la liberté et menacés du supplice qu'ils ont subi depuis, que parce qu'ils n'avaient pas voté pour la mort de l'infortuné Louis XVI, mais seulement l'appel au peuple, ou la *réclusion.* Les Lyonnais étaient d'ailleurs parfaitement instruits que

les persécutions qu'ils avaient éprouvé, étaient l'ouvrage du parti qui dominait à la Convention ; il leur importait de contribuer à lui porter les derniers coups, pour éviter les suites de l'affaire du 29. Les départemens qui les prévoyaient aussi, envoyerent à Lyon plusieurs députés, qui jetterent les fondemens de cette coalition, en offrant les forces nécessaires pour la soutenir. Le département de Rhône et Loire nomma dans chaque commune les membres qui, avec ceux nommés à Lyon, composerent l'assemblée *départementale populaire*, qui s'occupa des moyens qu'elle avait à employer pour résister à l'oppression. Le premier acte de cette assemblée fut le résultat du vœu des départemens qui devaient l'appuyer ; c'est-à-dire le refus de reconnaître les décrets de la Convention, jusqu'à-ce qu'elle eût rétabli l'intégralité de la représentation nationale. La Convention alarmée de cet acte de fermeté, inspiré par la justice et motivé par l'intérêt général, voulût en détourner l'effet, en éblouissant le peuple par la constitution si long-temps promise et si desirée ; comme le terme des malheurs de la nation,

On se rappelle que cette TABLE DE LOI, cet ouvrage informe, fût entrepris et achevé en huit jours, et qu'il fut présenté à l'acceptation du peuple qui, las de l'anarchie, crut voir dans ce recueil de *titres* où sont énoncés les principes subversifs de toute espece de gouvernement, le *palladium* de son bonheur et de sa tranquillité. Dans les assemblées primaires, convoquées pour cette acceptation, les émissaires et les partisans de la Convention travaillerent avec succès à calmer les esprits, que la détention des vingt-un représentans avait aigri contre elle ; les adresses mensongeres dont, selon son usage, elle fait remplir les papiers publics, les *remercemens*, les *éloges* furent prodigués aussi-tôt que la constitution parut.

C'est ainsi qu'en prévoyant toutes les conséquences que présentait l'accord des departemens, la Convention s'appliquait à écarter les dangers qui la menaçaient, par tous les moyens qui lui sont familiers, elle feignit d'accueillir les plaintes des Lyonnais, lorsqu'elles crut avoir pris les mesures suffisantes pour assurer l'impunité à ceux qui s'étaient efforcés de remplir ses projets sur Lyon, elle voulût s'attribuer la connaissance

des délits imputés à la Municipalité incarcerée et aux autres chefs des factieux, en les traduisant devant ces hommes qui tuent ou absolvent à son gré, sous le nom de juges du *tribunal révolutionnaire.*

Les Lyonnais observerent que la loi qui ordonnait le jugement et la punition des coupables sur les lieux du délit, était encore en vigueur, que la traduction de tant d'accusés entraînerait nécessairement le transport d'une quantité de témoins trop grande, pour être praticable; ils observerent encore que la nature du crime était telle, que l'exemple devait être prompt et éclatant : la Convention pour toute réponse, défendit de procéder au jugement des personnes arrêtées à la suite de l'affaire du 29 mai sous peine *de mort.*

Appuyez sur les loix et les principes; persuadez qu'en livrant les accusés à la Convention, ils trouveraient comme l'abbé Laussel, des récompenses au lieu des peines qu'ils avaient encouru, les sections réclamerent l'établissement du *Jury* et toutes les formalités ayant été observées, les preuves acquises, les défenseurs entendus, deux des principaux coupables

expierent leur crime sur l'échafaud ; le nommé *Riard*, après avoir été convaincu d'assassinat de la plus lâche espece sur plusieurs blessés, à la journée du vingt-neuf, et Challier d'avoir provoqué au meurtre et au pillage et d'avoir dirigé la conspiration tramée contre la ville de Lyon.

Il n'est pas indifférent de faire connaitre cet homme, que ses forfaits et son supplice ont rendu trop célebre, et dont la vie et la mort eussent été ensevelies dans le plus profond oubli, s'il n'eut pas été un instrument nécessaire aux desseins pervers de ceux qui l'ont employé.

Né en Piémont, d'une famille obscure, doué d'une imagination ardente, il avait puisé dans cette société proscrite et abolie pour la sûreté des rois et la tranquillité des Etats, les principes qu'il ne réunissait que trop à faire adopter à la multitude préparée à les recevoir. Il avait acquis sur-tout l'art de dissimuler sous l'apparence de la simplicité et même de la singularité, ce que lui inspirait l'ambition de dominer et d'être chef de parti ; personne ne posséda mieux que lui l'art de faire passer dans tous les cœurs, la soif

de sang dont il était altéré, échappé au gibet en Portugal, il dirigea ses pas à Naples, il y prêcha la sédition, fut contraint de repasser en France, où pour le malheur des Lyonnais, il vint séduire le peuple, en se donnant pour une victime *des souverains*. Tel fut cet homme, dont les cendres déposées dans une urne d'argent, ont été placées au Panthéon.

Pour exécuter le plan que la Convention s'était proposée sur la ville de Lyon, il fallait la priver des ressources qu'elle renfermait alors pour sa défense. Le général Kellermann demanda qu'on en fit sortir vingt pieces de canon, des calibres de seize et de vingt-quatre, avec les munitions de guerre en tout genre, qui étaient en entrepôt à l'arsenal, sous le prétexte de garantir les frontieres exposées à l'invasion des Espagnols, et en déclarant que la ville serait responsable des événemens qui résulteraient de son refus ou de son retard à obéir; les factieux payés pour étayer la demande de ce général, intimiderent les faibles, et persuaderent aux autres que l'obéissance était le parti le plus sage pour éviter de s'attirer

l'animadversion entiere de la *République*, et les malheurs qui en seraient les conséquences. La voix des hommes sensés et prévoyans se fit entendre inutilement, l'avis des traîtres prévalut, les canons et les munitions furent livrés. La Convention avait employé des moyens encore plus efficaces pour rompre la coalition qui l'épouvantait; encouragée par l'effet qu'avait produit le fantôme de constitution, dont elle avait ébloui le peuple Français, elle pensa qu'il était tems de frapper les grands coups contre ceux qu'il lui était facile alors de faire considérer comme des *rebelles*, *des partisans du royalisme*, *des fédérés*, *dont le but était de rompre l'unité et l'indivisibilité de la République*; avec ces mots, elle créait des délits, elle anéantissait tous les justes reproches qui s'élevaient contre elle; l'arrestation des représentans, la réclamation des villes opprimées, disparaissaient devant ce qui semblait être l'*intérêt général*, il ne lui fut pas difficile de diriger toutes les forces dont elle pouvait disposer dans l'intérieur, contre les départemens qui avaient encore le courage de lui résister; elle fit marcher des troupes contre

celui du Jura, le général Cartaut eut ordre de prendre sa position de manière à empêcher la jonction des Lyonnais et des Marseillois. Elle fit sur-tout contre Lyon des préparatifs formidables, dont il ne fut plus possible de se dissimuler la destination.

La réduction du Jura fut facile, et pour assurer celle de Lyon, la Convention y députa le nommé Robert Lindet, évêque constitutionnel qui, en y arrivant fut sommé d'exiber ses pouvoirs, dont la date était postérieure au 31 mai, les autorités de Lyon lui demanderent si les décrets de ce jour n'avaient pas été arrachés par la violence, si la Convention avait joui de sa liberté, et s'il n'était pas vrai que les canons avaient été braqué contre elle, jusqu'à ce qu'elle eut rempli les volontés de la populace de Paris. Lindet ne put nier des faits dont toute la France déposait; Lyon persista à demander le rapport des décrets, qui mettaient ses habitans *hors de la loi*, et qu'on cessât les préparatifs hostiles, dirigés contre eux.

Les Marseillois qui, par l'organe de leurs députés, avaient promis aux Lyonnais les

secours les plus efficaces et les plus prompts, soit en hommes, soit en grosse artillerie, qui, par la chaleur de leurs discours, enflammaient tous les esprits, ranimaient toutes les espérances, oublierent leurs promesses et se bornerent à faire marcher des mercenaires, au lieu de prendre les armes et de marcher eux-mêmes pour la plus juste des causes. L'effet fut tel qu'on devait l'attendre, leur armée sans chef, sans discipline, fut dissipée par *Cartaut*, sans même lui disputer la victoire. Cette défection entraîna celle de tout le midi de la France; les Lyonnais se voyant bientôt réduits à leurs propres forces, crurent pouvoir conjurer l'orage, en déclarant qu'ils reconnaissaient la Convention, en acceptant ce qu'elle nommait la constitution; ils envoyerent des députés à Paris, chargés de présenter cette acceptation, en insistant sur le rapport des décrets de sang et de proscription rendus contre eux. Ce moyen était le seul qui leur restât dans ces circonstances, pour empêcher les départemens voisins de servir le ressentiment de la faction dominante, et pour lier plus étroitement le département de

Rhône et Loire à leur cause, s'il fallait en venir à une guerre ouverte.

Ces députés furent accueillis par quelques représentans d'une maniere qui ne laissa aucun espoir. Le rapport imprimé des réponses de ces représentans, prouve à quel excès ces hommes pervers portent la démence et l'atrocité; ils n'avaient pas même la pudeur de cacher leur desir, de transformer les propriétaires en coupables; plusieurs des députés de Lyon furent forcés de se soustraire à la *prison* par la fuite. (1)

Il restait encore une voie à tenter auprès des représentans envoyés à Macon, pour diriger les opérations du siege. Reverchon, Albitte et Dubois-Crancé; Crancé, dont le nom excitera à l'avenir autant d'horreur, que celui de Lyon excitera d'attendrissement et d'admiration, furent également

---

(1) Ce rapport authentique et signé de trois des députés de la ville, ne laisse aucun doute sur les intentions préméditées de la Convention sur Lyon, et les villes principales de France. « On serait bien fâché qu'il » n'y eut pas des aristocrates, dit l'un des représen- » tans, il nous en faut. » Ce rapport fut affiché et rappellé dans le bulletin de Lyon pendant le siege.

sourds aux représentations qu'on leur fit; Lyon fut privé des subsistances dont le prix avait déjà été payé, Crancé répondit aux envoyés : » On ne m'abuse pas par de vai-« nes paroles, le sang des Sans-Culottes « fume encore, que les Lyonnais rendent « les armes, qu'ils livrent tous les chefs « de leur nouvelle administration ». On a vu quels hommes étaient ces *Sans-Culottes*, condamnés par la justice à un supplice si bien mérité, c'était pour eux que les *représentans* du peuple Français méditaient de sang froid la ruine d'une grande ville, et qu'il fallait leur en livrer les principaux citoyens.

La certitude de l'attaque entraînait la nécessité de préparer la défense, les Lyonnais profiterent de l'obligation où ils étaient de réprimer une sédition fomentée à St. Etienne en Forez, pour s'emparer de ce poste également important par sa situation, et le dépôt d'armes qui s'y trouvait.

Un peuple doux et paisible, éloigné par ses occupations de l'art terrible de la guerre, ne balance plus pour se garantir du pillage et de l'infamie, à se dévouer à la mort. les Lyonnais firent hommage de leur

commandement au courage et à l'expérience militaire, en obtenant de l'illustre et brave de Précy, qu'il se chargeât de la défense de leur ville ; une jeunesse superbe et belliqueuse court aux armes, les citoyens de tous les âges, de tous les états, travaillent à ces redoutes, dont M. de Chenelette fit autant de chefs-d'œuvres de l'art des fortifications ; l'airain coule et procure par les soins du brave Smidt, une artillerie nombreuse, Lyon eût résisté à ses ennemis, si la trahison ne lui eût enlevé les moyens de jetter en fonte des canons du calibre de 16 et de 24. Ceux qu'il opposa à ses ennemis n'étaient pas au-dessus du calibre de 12.

C'est maintenant qu'il faut fixer l'attention des lecteurs sur les prodiges de valeur, et les efforts surprenans d'un peuple qui ne connoissait pas même les armes avec lesquelles on allait l'attaquer, volant aux combats, bravant tous les dangers, supportant avec une patience héroïque tous les travaux ; toutes les fatigues inséparables de la situation où il était réduit ; et sacrifiant sa fortune et son sang, pour le soutien de sa liberté et la défense de ce qu'il avait de plus cher et de plus sacré.

IIIme. ÉPOQUE

Les troupes rassemblées par Dubois-Crancé, s'acheminaient sur Lyon; cinq cents artilleurs, un train considérable d'artillerie, consistant au moins en cent-vingt pieces de siege; dix mille hommes de troupes de ligne, dont trois mille de cavalerie, quelques bataillons de gardes nationales arrachés à leurs foyers, et contraints de se battre contre leurs parens et leurs compatriotes. Voilà les forces qui se présenterent sur les hauteurs qui dominent la ville du côté de la Croix-Rousse; il aurait été facile au général Précy d'enlever le parc d'artillerie et de dissiper le rassemblement des troupes à mesure qu'il se formait, mais cet homme aussi expérimenté que vaillant, connoissait tout le prix du sang qu'il aurait fallu hasarder; Lyon, à la vérité, pouvait compter quarante mille hommes en état de porter les armes; le quart tout au plus était déterminé à mourir ou à vaincre, tout ce qui était exercé et discipliné, brûlait de se mesurer; il y avait une immensité de postes à garder, beaucoup

de traîtres et de malveillans à surveiller, à contenir ; l'égoïsme et l'inexpérience ne permettait pas de compter sur le plus grand nombre ; d'ailleurs une affaire malheureuse aurait entraîné de grands dangers et des conséquences funestes ; il était si peu vraisemblable qu'on eût sérieusement entrepris de détruire la seconde et l'une des plus importantes villes de France ; on était tellement fondé à croire que l'intérêt général et particulier s'opposeraient à l'exécution d'un projet aussi désastreux ; le motif de la défense des Lyonnais, *sa résistance à l'oppression*, était si évidente, qu'on pensait qu'il suffisait de repousser l'attaque dès les premiers instans.

Quelques Lyonnais furent au-devant de l'armée qui s'avançait, ils se présentèrent avec l'olivier, les cavaliers du régiment de Royal Pologne, ainsi que les guides de l'armée des Alpes, commandés par le nommé *Blanc* de Nismes, le même qui avait volé les fonds de l'armée de Jalès les accueillirent, et pendant que les sept ou huit Lyonnais se livraient aux plus doux épanchemens de la fraternité, ils furent enveloppés, et les traîtres qui les

massacrerent n'oserent les frapper que par derriere ; l'attaque commença au même instant, les assaillans furent vivement repoussés ; Dubois-Crancé, à qui les impostures n'ont jamais plus coûté qu'à ses collegues, ne rougît pas d'écrire à la Convention, que les Lyonnais l'avaient attaqué, que les troupes de la République avaient essuyé un léger échec, et que sans la lâcheté de Kellermann, Lyon aurait été pris d'assaut. Il était impossible qu'il se contredit avec plus d'impudence ; ceux qui connaissent la position de Lyon, d'après la géographie actuelle, d'après la découpure de la France en départemens, savent qu'il était impossible de faire sortir un corps de troupes du département de Lain, sans attaquer les postes que les Lyonnais avaient sur la limite ; Crancé avoue qu'il voulait prendre Lyon d'assaut, quand il ne serait pas prouvé qu'il a donné le signal du premier feu, le seul projet de l'assaut n'était-il pas une attaque ?

Pour se convaincre des ruses imaginées pour perdre Lyon d'une maniere aussi sûre que perfide, il suffit d'observer que le représentant Gauthier, le même qui dans la

journée du 29 mai, avait été garanti par les grenadiers de Lyon du ressentiment de ceux à qui ses manœuvres avaient enlevé des peres, des freres et des enfans; Gauthier désigné par la Convention pour suivre les opérations du siege de Lyon, publiait dans tous les journaux que cette ville ne devait point s'alarmer des troupes qui s'en approchaient, et qu'on ne pensait pas à employer la force et des moyens violens contre des Français; quelques rapports faits à la Convention, semblaient confirmer cette idée; on méditait en silence et en secret la perte des Lyonnais, et l'affreuse vengeance qu'on se proposait d'exercer contr'eux

Crancé et ses adjoints, voyant qu'il fallait renoncer à prendre Lyon par un coup de main, imaginerent un autre expédient qui leur parût certain; ils chercherent à y semer la division, et sous le voile de la négociation, il espérerent que le parti qui les servait dans l'intérieur, aurait plus de succès que leurs armes pour réduire cette ville infortunée. L'une de leurs premieres dépêches adressées aux sections, ne donnait que quatre heures pour répondre à

une multitude de propositions aussi injurieuses que difficiles à remplir ; il fallait ouvrir les portes, rendre les armes, livrer les chefs de la force armée, et les membres des corps administratifs, qui n'étaient que les députés des sections, leurs simples mandataires et leurs agens, pour exécuter leurs délibérations ; on sent combien une demande aussi contraire à la justice qu'à l'honneur, devait être rejettée, aussi le fut-elle avec l'indignation et le mépris qu'elle méritait ; la réponse fut une défense vigoureuse, et qui annonça l'intention des Lyonnais de s'ensevelir sous les décombres de leur cité, plutôt que de se flétrir à jamais par un acte de lâcheté des plus ignominieux ; mais pour soutenir cette défense si glorieuse, pour lutter contre les forces qui les menaçaient de toutes parts, il ne fallait pas seulement du courage, le dévouement absolu de sa personne ; il fallait le sacrifice de sa fortune ; il fallait des fonds immenses pour subvenir aux dépenses énormes de chaque jour, de chaque instant, les sections arrêterent unanimément d'établir une caisse obsidionale et des contributions mesurées sur la fortune de chaque citoyen ;

et pour suppléer aux especes, dont les circonstances absorbaient la circulation, il fallut créer un papier monnoie hypothéqué sur toutes les fortunes et plus accrédité, encore par la confiance et la bonne foi.

Les assiégeans rendirent assez de justice aux motifs de leurs dépêches et au caractere des assiégés, pour prévenir leur réponse par le feu de leur grosse artillerie, établie au poste de Monteissuy, et à la batterie de la Part-Dieu, élevée sous les auspices des perfides habitans de la Guillotiere.

Nous devons au sieur Pâris, commissaire des guerres et porteur de l'une des dépêches de Dubois-Crancé, la justice qui lui est due, il ne dépendit pas de lui que l'armée assiégeante n'ouvrit les yeux sur les crimes dont on la forçait d'être complice ; pour l'entretenir dans son erreur, on empêchait toutes les représentations des Lyonnais de lui parvenir, on défendait la lecture de leurs bulletins sous peine de *mort*. On ne cessait de leur dire que les Lyonnais brûlaient les *arbres* de liberté, qu'ils portaient la *cocarde* blanche, et que le drapeau *blanc* flottait dans les places publiques : on ajoutait que les *patriotes*

étaient emprisonnés, et qu'un petit nombre de rebelles commandés par des royalistes, soutenaient le siege contre le vœu de la majorité ; le sieur Pâris témoin de l'empressement des administrateurs à communiquer au peuple les dépêches qu'il apportait, de la liberté qu'il avait de délibérer à son gré sur ce qu'elles contenaient, de son affluence dans la salle de l'hôtel commun, rendit témoignage à la vérité dans la lettre qu'il écrivit aux représentans, en présence du peuple ; cette lettre a été imprimée, mais elle ne fut point communiquée à l'armée assiégeante, et les représentans continuerent à la tromper.

Dubois-Crancé fit demander à Lyon des chirurgiens pour secourir ses blessés ; on lui répondit qu'ils seroient reçus et traités à l'Hôtel-Dieu, et renvoyés après leur guérison, il accepta l'offre des Lyonnais, et ils furent fidelles à leur promesse.

On fut forcé d'observer à Crancé qu'il entendait sans doute employer la contagion parmi ses moyens de réduire la ville ; au milieu des ardeurs de l'été, un nombre prodigieux de cadavres était resté sans sépulture, et répandaient l'infection. Le seul régi-

ment de Royal-Pologne, entr'autres, était réduit à cent cinquante hommes; ce ne fut qu'après des sommations réitérées, que les morts furent enterrés; il s'en fallait de beaucoup que l'armée républicaine eut les mêmes égards pour ceux qui avaient le malheur de succomber sous ses coups; un commandant de bataillon, mort de ses blessures, fut enterré jusqu'au col; Crancé fut le premier à insulter son cadavre.

Le bombardement commença, les bombes ne produisirent pas l'effet qu'on s'en était promis, les boulets rouges furent employés pour accélérer les embrasemens; on n'y renonça que parce que les pieces d'artillerie en souffraient trop; on ne cessa plus de tirer à boulet froid, et dans vingt-quatre heures il y avait tout au plus trois heures de relâche.

Le rassemblement des habitans requis dans les départemens voisins s'effectuait, soit par séduction, soit par un penchant naturel de nuire à une ville dont ils étaient jaloux, soit que leur cupidité fut flattée du pillage qu'on leur promettait; le Mâconnais, le Charolais, la Bourgogne, presqu'entiere; l'Auvergne, le Vivarais, le

Velai, le Dauphiné, le Bugey se signalerent par un acharnement sans exemple, aucune considération ne parût capable de les retenir; leurs parens, leurs amis renfermés dans la ville, contre laquelle ils conspiraient; leurs relations commerciales, les plus puissans intérêts, la justice d'une cause pour laquelle ils avaient offert le secours de leurs bras; toutes ces raisons disparurent, ou céderent à la crainte que les tyrans de la France savent inspirer par tant de moyens.

A mesure que les troupes arrivaient, Dubois-Crancé leur montrait le drapeau noir qui flottait sur l'hôpital : « Envain leur « disait-il, il paraît réuni à celui de la « nation; ce signe de rebellion vous an« nonce que si les Lyonnais ont la victoire, « ils extermineront les habitans des cam« pagnes, et s'empareront de ce qu'il pos« sedent, pour s'indemniser de leurs per« tes ». C'est ainsi qu'abusant de la crédulité, de l'ignorance de ces hommes intimidés et dociles, on leur faisait croire que le drapeau qui, dans toutes les villes assiégées signale les hôpitaux, était l'étendard de la révolte; à cette imposture si gros-

siere, on en ajouta une encore plus absurde, celle que S. A. R. M. le comte d'Artois et plusieurs émigrés étaient cachés dans cet hôpital. Ce fut avec des fables de ce genre que les malheureux habitans des campagnes se laisserent persuader, et qu'ils virent incendier un asyle où ils trouvaient des secours qui était le patrimoine du pauvre, l'un des plus beaux monumens de l'Europe, et où des milliers de malades étaient alors entassés avec les blessés de la troupe de Dubois-Crancé; les bombes, les boulets rouges, y furent jettés avec encore plus de fureur que dans aucun des autres endroits de la ville; ils y mirent le feu quarante-deux fois dans une nuit; il fut constamment éteint, malgré les décharges à mitraille qui en écartaient les secours; le peuple les prodigua malgré tous les dangers et ne murmura pas; il connut par ce trait l'esprit qui animait ses persécuteurs. On dût à cette conduite de l'ennemi, la constance avec laquelle il a supporté l'excès de ses calamités (1).

(1) On a su depuis que le motif de Crancé, qui ne doutait pas de la réduction de la ville, était de

Ces barbaries n'étaient que le prélude de celles que les Lyonnais devaient essuyer; les représentans tentèrent un nouveau moyen pour exciter une révolte dont ils se flattaient que la suite serait le massacre des chefs civils et militaires, ou de se les faire livrer pour les immoler à leur rage. Un trompette est envoyé, la dépêche est ouverte devant le peuple, appellé pour en entendre la lecture; elle contenaient les expressions les plus insidieuses, les plus capables de le déterminer aux excès de la sédition; on lui disait que d'après les loix de la Convention, ses députés ne pouvaient traiter avec les autorités provisoires qu'elle ne reconnaissait pas; mais avec le peuple de Lyon. Le feu des batteries redoubla à l'arrivée du trompette, et ne cessa pas d'écraser les femmes et les vieillards que cette arrivée avait fait sortir de leurs retraites; c'est ainsi qu'en parlant de paix, on multipliait le nombre des victi-

---

détruire l'hôpital, pour trouver moins de réclamations quand il s'emparerait de toutes les propriétés de cet établissement si glorieux et si utile à l'humanité.

mes. Le peuple assemblé, les administrateurs se retirerent ; il délibéra long-temps, et sa réponse bien méditée, bien libre, fut qu'il voulait qu'on s'adressât aux administrateurs qu'il avait chargé de ses pouvoirs et investi de toute sa confiance ; qu'aucun d'eux ne méritait les inculpations calomnieuses dont on les noircissait ; qu'ils ne faisaient qu'exécuter sa volonté, et qu'il refuserait d'entendre toutes les propositions qui ne leur seraient pas adressées ; il répéta l'énonciation des griefs qui l'avaient déterminé à résister à l'oppression, à repousser la force par la force ; vingt mille signatures accompagnerent cette lettre.... depuis on en a fait un usage bien cruel.

Dès lors le feu de l'ennemi acquit encore plus d'activité ; un renfort de cinq cents artilleurs arriva, ainsi que les troupes qui avaient composé la garnison de Valenciennes ; on tirait impitoyablement sur les enfans et sur les femmes qui se hasardaient de cueillir quelques fruits dans les jardins situés sur les collines, en face des batteries. On attirait sous prétexte de fraternité, les soldats Lyonnais, et on les

massacrait pendant les pourparlers ; on coupait les membres, on faisait mourir dans les tourmens les prisonniers, et lors qu'on les réclamait, on répondait que les Lyonnais étaient des *rebelles* hors de la loi, et que *la loi* ordonnait qu'ils mourussent dans les vingt-quatre heures.

Quoique le feu fût continuel, c'était surtout pendant la nuit que ses ravages éclataient avec plus de force ; des traîtres payés par Crancé, malgré toutes les précautions et les ordres les plus séveres, donnaient les signaux dont ils étaient convenus, la bombe en suivait aussi-tôt la direction ; l'incendie se développait, et pendant qu'on donnait des secours sur les toits, on entendait l'effet des artifices qui préparait l'incendie des maisons voisines ; cette exécrable perfidie exigea l'exemple qu'on jugea nécessaire, sur une femme saisie avec le corps du délit ; cet acte qui avait pour objet la sûreté publique, a servi de prétexte aux plus étranges calomnies ; les représentans du peuple ne rougirent point de publier dans leur armée, que plus de *cinq cents* femmes avait été fusillées, pour avoir demandé qu'on se ren-

dît. Parmi les scélérats qui dirigeaient le feu de l'ennemi dans l'intérieur de la cité, le curé constitutionnel de la Croix-Rousse méritait sans doute le premier rang, puisqu'il inventait chaque nuit des signaux de nouvelle forme, pour attirer les bombes sur l'hôpital, où les blessés de sa paroisse étaient déposés; mais ce qu'il importe de consigner dans les annales de la perversité humaine; c'est la joie barbare que témoignerent avec les transports les plus éclatans, Crancé, Gauthier et leurs autres collegues, à l'aspect des tourbillons de flammes qui s'élançoient de l'arsenal. Ils interrompirent une orgie des plus scandaleuses, et vinrent jouir avec une troupe de prostituées du spectacle affreux de cet embrasement; c'est du château *de la Pape* que ces monstres se repaissaient des maux qui étaient leur ouvrage, et du succès des traîtres qui réduisirent en cendres dans cette nuit fatale, cent dix-sept maisons voisines de l'arsenal. Néron se réjouissait aussi en voyant brûler Rome, Néron voulait rebâtir Rome; les Proconsuls français brûlaient Lyon pour l'anéantir à jamais.

Il ne restait aux Lyonnais qu'une res-

source pour leurs subsistances ; ils avaient encore des postes à St. Chamont, à St. Etienne et à Mont-Brison, les bleds de la plaine du Forez leur parvenaient encore ; Dubois-Crancé fortifié chaque jour par des nouveaux renforts, fit occuper la petite ville de Rive de Gier, et les principes maratistes des habitans en faciliterent les moyens à ses troupes. Le commandant Servan consulta moins sa prudence et le petit nombre de ses compagnons d'armes, que son courage pour attaquer Rive de Gier ; des deux colonnes qui formaient l'attaque, l'une après six heures de combat, fut obligée de faire une retraite, qu'un nombre trop supérieur d'ennemis, rendit plus glorieuse qu'une victoire. La colonne que le commendant Servan avait engagé dans un défilé, dont l'issue était impossible, cette colonne fut hachée après des prodiges de valeur, il n'en échappa que cinq hommes. Servan blessé fut fait prisonnier ; traduit à Vienne, on le fusille au camp de la Guillotiere, et Dubois-Crancé écrivait le lendemain aux Lyonnais, *vous outragez l'humanité, le droit des nations, vous égorgez vos prisonniers.*

La défaite de Rive de Gier, fut suivie de l'évacuation de St. Chamont, harcelé par la cavalerie ennemis ; trois cents Lyonnais crurent pouvoir se maintenir à St. Etienne, protégés par leur artillerie, et s'ils eussent été secondé par les habitans, leur espoir n'eut point été trompé ; une insurrection excitée par les *clubistes* les força de s'éloigner. St. Etienne renferme beaucoup d'hommes, et même de femmes, exercées au maniement des armes ; ils oserent attaquer ceux qui au prix de leur sang, leur assuraient leur unique moyen de subsistance ; plusieurs Lyonnais furent assassinés dans les rues ; une journée entiere se passa à faire le coup de fusil de part et d'autre ; les assassins retranchés dans les maisons, forcerent les Lyonnais, qui attaqués au-dedans et au-dehors, manquaient de vivres, à employer toutes les ressources militaires, pour une retraite devenue indispensable.

Cantonnés à Mont-Brison, avec la courageuse noblesse de la province du Forez, les Lyonnais surprirent au village de St. Anthelme, le général de brigade *Nicolas*, cent vingt volontaires, et cinquante

hussards de Berchini ; on pouvait punir sur les hommes féroces le pillage, le meurtre et le viol dont ils s'étaient rendus coupables ; le seul titre de prisonnier de guerre fût toujours respecté dans Lyon, ils y arriverent sans être insultés ; le général *Nicolas* et son état-major, y furent traités à l'instar du général et de l'état-major de Lyon ; ils resterent en possession de leur argent et de tous leurs effets. Cette expédition n'empêcha pas les rassemblemens de l'Auvergne, une artillerie supérieure approchait, la marche de divers corps de troupes vers les passages principaux devenait de plus en plus alarmante ; on manquait de farines à Mont-Brison, le général Précy, mandait à la troupe, obligée de penser à la retraite. *J'admire votre courage, mais si vous n'amenez pas des grains, il faudra succomber.* Cette petite armée connaissait la situation de Lyon, elle ne pensa qu'à y conduire du bled, et à y aller braver les bombes et la famine.

Pour se faire une idée juste de cette retraite, qu'on se représente huit cents hommes, au milieu de vingt-huit mille, escortant pendant cinq jours et cinq nuits

d'une

d'une marche forcée, un convoi de deux cents chariots, et un autre de bétail ; la moitié des soldats attaqués de la fievre, manquant du nécessaire, par la disette absolue du pain ; deux batailles livrées et gagnées, dont celle de *Salvinet*, par quatre cents cinquante hommes, contre six mille ; telles ont été les difficultés qu'il a fallu surmonter, pour s'ouvrir un passage et parvenir à se renfermer dans Lyon.

Mais avant d'y arriver, un détachement de cette troupe éprouva un de ces événemens qu'on ne doit pas passer sous silence, parce qu'il sert à faire connaître combien le caractere du Français est dégradé, et l'horrible excès de son immoralité.

Le commandant chargé de ramener sa troupe postée au château de *Montron !*, près de Feurs, arrivé à la porte de Chazelles, rencontre la municipalité qui venait l'assurer de tous les secours dont il pouvait avoir besoin ; comptant sur la franchise que cette démarche supposait, le détachement entre à Chazelles sans défiance ; ceux qui le composaient sont d'abord accueillis de tous les habitans, on leur offre des rafraîchisse-

mens ; mais pendant qu'ils étaient dans la plus parfaite sécurité, au milieu des démonstrations de fraternité, ils furent assaillis par leurs hôtes perfides, et massacrés sans pitié ; le petit nombre qui échappait fut contraint de se faire jour à travers les troupes de Crancé, qui étaient en embuscade. Madame de Visagué, âgée de dix-sept ans, enceinte de huit mois, arrosait de ses larmes son époux blessé mortellement ; les soins qu'elle lui donnait, sa douleur, sa jeunesse, sa beauté n'émurent point la troupe d'Allobroges qui l'environnaient ; un de ces tigres, après lui avoir tiré par derriere un coup de carabine, acheva de la tuer avec son sabre, sur le corps de son mari.

A peine ces Lyonnais furent rentrés dans la ville, qu'elle fut entiérement bloquée ; la seule communication qui fut libre était celle des Brotteaux, par le pont St. Clair ; l'ennemi entreprit de détruire ce pont, et pour opérer ce qu'il n'avait pu faire avec la bombe et le canon, il résolut d'employer une de ces machines construites pour faire sauter le pont d'Anvers, et depuis pour renverser la ville de St. Malo ; le titre *d'infernale*, qu'on a donné à cette invention,

devait la faire adopter par des *jacobins*. Le succès ne répondit pas à l'attente ; on eut recours aux brûlots, qui ne réussirent pas mieux ; l'intrépide dévouement des batteliers, malgré le feu terrible et croisé des assiégeans, rendit encore cette tentative inutile.

Dubois-Crancé et ses collegues, apprenaient chaque jour aux dépens de leurs troupes, ce que pouvaient exécuter les Lyonnais, commandés par le général Précy ; ils conçurent le projet de les priver de cette ressource précieuse, ils employerent le nommé *Basson*, membre de la commission populaire ; celui-ci s'associa le nommé *Marque*, horloger, pour empoisonner ce général qui, comme Bayard, valait seul une armée ; les coupables convaincus, avouerent leur crime et furent fusillés.

Le pain manquait à Lyon, le peu de grain qui restait encore, ne pouvait se convertir en farine que difficilement, la plupart des moulins ayant été incendiés dès les premiers jours du bombardement ; la famine se fit sentir, on fut obligé de réduire les habitans à la plus mo-

dique ration; une demie livre d'avoine était l'unique nourriture des femmes, des enfans et des vieillards ; ils consentaient que la petite quantité de pain noir et grossier qu'on pouvait faire, fut distribuée à ceux qui prodiguaient leur sang et leur vie pour la défense de la cité ; on suppléait autant qu'il était possible au défaut d'autres alimens, par des distributions de vin et d'huile dans chaque section ; le riche et le pauvre souffraient également ; les consolations des premiers aidaient aux autres à supporter leurs malheurs ; la cité entiere offrait le spectacle attendrissant d'une famille animée d'un seul sentiment, celui de repousser l'ennemi commun.

Dubois-Crancé avait été appellé à Paris, la Convention l'accusait de ménager les assiégés, ses collègues, Couthon, Château-Neuf, Randon, Meignet, Laporte, Javognes, se proposerent en son absence de faire attaquer tous les postes à la fois ; ils avaient formé le dessein de donner un assaut général ; des échelles de fer en très-grand nombre étaient préparées à cet effet ; mais sachant que les assiégés les avaient

pénétrés, et qu'ils avaient tout disposé pour les repousser; ils renoncerent à l'exécution de ce projet.

Le 28 septembre, ils proposerent une suspension d'armes de quelques heures; ce fut principalement du côté d'Oulins et de Sainte-Foi, que les assiégeans manifesteterent le desir d'une conciliation qui n'était qu'une feinte, un piege concerté pour mieux combiner l'attaque qu'ils méditaient, et s'assurer des traîtres qui pouvaient les seconder; les troupes se mêlerent effectivement, et des traîtres furent achetés.

Dans la nuit du 28 au 29, un caporal du poste de Sainte-Foi, nommé *Truchet*, déserta après avoir posé une sentinelle avancée, il donna le mot de l'ordre aux soldats de Dubois-Crancé, placés dans les environs; la grande et formidable redoute qui assurait ce point de défense, commandée par le sieur Julien de Vinézagues, fut enveloppée, et se rendit sans faire feu. La perte de ce poste entraîna la retraite de celui d'Oulins, les troupes Lyonnaises repasserent le pont de la Mulatiere; les artifices préparés pour le faire sauter ne furent point employés par ceux qui étaient

préposés à cette opération ; le commandant La Roche-Neuilly, ayant trop dégarni la tête de ce pont, ne put résister à l'affluence des *sans-culottes* qui l'assaillirent, et ils occuperent bientôt l'isle Perrache.

Les lâches qui avaient abandonné le poste de Sainte-Foi, ne se bornerent pas à cette perfidie, ils donnerent l'alarme à celui de Saint-Just ; en supposant que l'ordre du général était de se retirer, et l'on se retirait sans combattre ; c'en était fait de Lyon ; déjà les députés s'en croyaient les maîtres, ils avaient expédié un courier pour en porter la nouvelle à la Convention, et ne prévoyant pas qu'il y eut encore des dangers à courir, ils parurent pour la premiere fois à la portée des batteries dans les chars pompeux destinés à leur entrée triomphale. . . . Précy est averti, Précy paraît, il a rallié sa troupe, il fait mordre la poussiere à deux volontaires qui avaient pénétrés dans la ville ; deux chevaux sont tués sous lui, il s'arme du fusil d'un grenadier mort à ses côtés ; il entre successivement dans les deux principales redoutes, en chasse l'ennemi ; sa présence, son courage font autant de héros de ceux qui l'environnent ; tous les

postes sont repris la bayonnette au bout du fusil.

Ce n'était pas assez d'une victoire, Précy descend à l'isle Perrache ; en vain l'ennemi foudroie la brave cavalerie Lyonnaise, en vain son artillerie bat une chaussée qui est l'unique chemin par où l'on pouvait le charger ; quinze cents assiégeans sont tués, le reste se disperse ou se précipite dans la Saône ; l'isle Perrache rentre au pouvoir des assiégés ; ils perdirent dans cette glorieuse journée les braves Durosier, de Feurs, commandant la noblesse du Forez, Bouilloud, de Chanzieux fils, ainsi que deux cents de leurs freres d'armes.

La trahison avait également opéré du côté des Brotteaux, (1) des ordres perfides

(1) Parmi les hommes exécrables qui vendaient à Dubois-Crancé ceux qu'ils paraissaient défendre, l'homme le plus exécrable et le plus noir était sans doute le nommé *Reux*, anciennement attaché au Corps-royal d'artillerie. Ce traître avait capté la confiance du général, au point d'obtenir la place de major-général d'artillerie, l'on sent combien il lui fut facile de nuire à la cité, dans une partie aussi essen-

avaient fait abandonner les postes avancés, les forces s'étaient rassemblées dans la grande redoute du pont St. Clair, elle ne tarda pas à être vivement assaillie; et

---

tielle à sa défense, et combien il lui était encore plus aisé de masquer l'effet de ses manœuvres, en rejettant les malheurs qui en étaient les conséquences, sur l'ignorance ou l'inexactitude des subalternes. Ce fut par lui que Dubois-Crancé reçut chaque jour le détail de la position de Lyon; de ce qui était arrêté à l'état-major; il révéla le projet de détruire le pont jetté sur le Rhône près de la Pape, et fit périr ceux qui étaient chargés de l'expedition. Les trames de cet homme infame n'ont point été découvertes, pendant tout le tems qu'a duré le siege, il a reçu le prix qu'il avait mis à son forfait; il nage avec les autres bourreaux *Jacobins*, dans le sang des Lyonnais qui lui avaient donné leur confiance; il fait entendre sa voix dans les clubs, et renchérit sur les moyens d'anéantir des hommes dont il a pu connaître le courage et les vertus. Si l'un de nos exemplaires tombe entre les mains de Reux, il saura que le sieur B*****, éleve des ponts et chaussées, qui a développé autant de courage que de talens pendant le siege, a échappé au fer des bourreaux de Lyon, comme il avait échappé à ses embuches.

Le sieur B****** qui servait à Lyon en qualité de capitaine ingénieur, est celui qui, à travers les plus grands dangers, incendia les chantiers et les maisons situées près le pont du Rhône, au moyen duquel l'ennemi avait placé des batteries et des tirailleurs qui

cette attaque était protégée par le feu des batteries, les bombes et les obus de l'ennemi ; les Lyonnais forts des deux victoires de Précy, animés de l'esprit de ce général, opposerent la plus vigoureuse résistance, la mousquetterie, l'artillerie de la ville et celle de la redoute, eurent bientôt dissipé les colonnes ennemies, elles cherchent une retraite dans les superbes édifices qui commençaient à former une nouvelle ville aux Brotteaux ; un instant leur suffit pour tout dévaster, les barbares égorgerent tous les malheureux habitans qui y étaient demeurés ; ils déposerent quelques blessés dans les fossés, et les y firent mourir dans les plus affreuses souffrances, ils avaient placé des sentinelles pour empêcher de leur porter des secours. La possession du riche, la chaumiere du pauvre, sont également la proie des flammes, elles dévorent le patrimoine et le

incommodaient beaucoup la garnison Lyonnaise. Il eut rendu un bien plus grand service, si Reux n'eût pas instruit Dubois-Crancé du projet de brûler le pont de la Pape. Cette expédition, dont le sieur B****** avait formé le plan, et dont il ne revint que par une espece de prodige, pouvait livrer aux Lyonnais une partie de la grosse artillerie de l'ennemi, ses magasins, et sauvé la majeure partie de la ville des ravages du bombardement.

fruit des sueurs de plusieurs milliers d'infortunés. Si les Lyonnais ne purent prévenir de semblables horreurs, ils ne différerent pas à se venger; les incendiaires reçurent la mort, à côté du butin qu'ils avaient fait; un grand nombre de prisonniers fut enlevé jusques dans les retranchemens de l'ennemi.

Tels furent les événemens de cette journée mémorable; on demanda l'échange des prisonniers, les représentans firent mourir tous ceux qu'ils avaient fait; l'un d'eux, le sieur l'Homme, eut le bras fracassé, après s'être rendu, et a été fusillé après sa guérison. La famine pressait de plus en plus les Lyonnais, toutes les ressources manquaient absolument, et jusqu'à la chair des animaux domestiques qui avaient servi de supplément à l'avoine et au pain. Une derniere dépêche des représentans, annonçait que la Convention était par-tout *victorieuse*, que les décrets pour la réduction de Lyon étaient irrévocables, qu'il fallait mettre bas les armes, livrer l'artillerie et les redoutes, qu'à ce prix on *respecterait* les personnes et les propriétés, et que ceux là seuls qui étaient dans le cas de la loi devaient trembler. On sait que

cette *loi* rangeait dans la classe des émigrés ; et condamnait à mort tous ceux qui avaient porté les armes pour la défense de la ville, et prononçait la confiscation des biens contre ceux qui y étaient restés pendant le siege ; cette dépêche était adressée aux trente-quatre sections, elle acheva d'y porter le découragement et le désespoir. On doit se rappeller que le nombre des défenseurs de la cité n'excédait pas dix mille hommes sur environ quarante mille, que les attaques se multipliaient tous les jours, et qu'elles étaient souvent très-meurtrieres. Le nombre des guerriers était diminué, soit par la mort, les blessures ou les maladies, au point que les postes ne pouvaient se renouveller, et qu'au lieu de repos, ceux qui les occuppaient étaient forcés de passer de l'un à l'autre ; d'ailleurs les ravages du bombardement devenaient tous les jours plus affreux, les batteries de mortiers venaient d'être augmentées ; la saison devenait rigoureuse, on manquait de tous les objets de campement, la patience commençait à échapper au peuple qui, cependant fut bien éloigné de consentir à des propositions honteuses et flétrissantes, indignes de la courageuse ré-

sistance qui doit l'honorer à jamais. Les sections nommerent des députés pour traiter avec les représentans ; leurs instructions et leurs pouvoirs ne leur permettaient pas de s'écarter de ce qu'elles avaient demandé dès les premiers jours du siege.

Après le départ de ces députés, le général voyant que tout secours était impossible, que les dispositions du peuple étaient des plus alarmantes, et ne pouvant se dissimuler l'inutilité d'un traité dont les conditions n'auraient pas à coup sûr été respectées par les représentans, qu'il n'avait que trop appris à connaître, crut qu'il était tems de couronner la gloire dont il s'était couvert pendant le siege, en sauvant ceux qui avaient juré avec lui de ne pas fléchir le genou devant les tyrans de la France. Précy, illustre et trop infortuné Précy, quelque soit ton asyle, que tu aies échappé au fer de tes assassins, ou que tu sois tombé sous leurs coups, ce que tu as fait pour notre patrie suffit pour t'immortaliser ; à côté de ses ruines, une voix éternelle s'élevera pour annoncer à tous les peuples, à tous les âges, que si Lyon eût pu être sauvé par un homme, personne ne t'en eût ravi l'honneur.

La postérité croira à peine que cette ville, attaquée à l'improviste, sans fortifications, sans troupes de ligne, a soutenu un siege de 70 jours, a reçu pendant 64 jours, plus de 30 mille bombes et 100,000 boulets, sans compter le feu perpétuel des obusiers, et que tous les succès d'une armée de plus de cent mille hommes, se sont réduits à faire retirer 800 hommes serrés par 28000; à prendre avec 4000 hommes, le poste de la Duchere, défendu par 50; à occuper le poste du *Cimetiere* à la Croix Rousse, lorsque les Lyonnais qui se retirerent en bon ordre avec leurs pieces de canon furent décidés à l'abandonner, après avoir jetté sur le carreau 2000 *Sans-Culottes;* à s'emparer enfin du poste de la maison Panthot, avantage qu'ils ne durent qu'à la mort du brave Grandval commandant. Ce sont là les *exploits militaires* qui ont coûté aux *Jacobins* plus de 24000 hommes.

Nous ne pourrions sans injustice, refuser aux Lyonnaises, le témoignage éclatant de l'héroïsme qu'elles ont déployé, en partageant avec les défenseurs de la cité, tous les travaux et tous les dangers

du siege. Elles bravaient également la bombe dans l'intérieur de la ville, et le feu de l'ennemi dans les redoutes, on en a vu plusieurs négliger leurs blessures et ne chercher que l'occasion d'en recevoir de nouvelles; on les verra bientôt subir avec leurs époux, leurs peres et leurs freres, les supplices que le crime inflige à la valeur.

IVme. EPOQUE.

La retraite était devenue indispensable; les circonstances exigeaient qu'elle fut prompte, l'espoir d'un traité avait déjà fait abandonner plusieurs postes, et les rapports qui se succédaient à l'Etat-major, annonçaient, que par une suite de cette funeste confiance, la ville allait être bientôt au pouvoir de l'ennemi; il n'y avait pas un instant à perdre pour soustraire à ses fureurs, à sa vengeance, l'élite des défenseurs de la cité, et les administrateurs qui s'étaient dévoués pour son salut. Le général donna les ordres nécessaires; le rassemblement fut très-long, par rapport à la distance des postes d'où il fallait partir

pour arriver au point de réunion ; environ deux mille hommes armés, en y comprenant la cavalerie, se rendirent aux postes de Vaise ; il y en eût eu sans doute un plus grand nombre, si l'on avait eu le tems de les avertir de l'instant du départ ; quelques pieces de 4, quelques chariots où étaient déposés les débris de la fortune de ceux qui tentaient de se dérober au fer des jacobins, suivaient cette petite armée, résolue à périr glorieusement, ou à trouver un asyle dans une terre étrangere.

Qu'on se peigne, s'il est possible, la désolation de cette ville malheureuse qui, à la clarté des bombes et des incendies, voyait ses meilleurs citoyens s'éloigner de ses murs; ici le pere partait arrosé des larmes de ses enfans, là un fils, un frere renonçaient à leur famille éplorée, à l'habitation de leurs ancêtres..... Des jeunes femmes inspirées par leur amour, guidées par leur courage, tenant entre leurs bras le fruit de leurs entrailles, veulent suivre leurs époux et marchent avec eux..... Les infortunés, ils courent à la mort. A peine l'ordre du départ est donné, que des espions apprennent à l'ennemi le lieu du rendez-vous ; une

décharge d'artillerie donne au milieu du rassemblement; un obus met le feu à un caisson, la troupe n'en est point ébranlée, elle se met en marche, en observant le silence qui lui était prescrit. Les représentans et les chefs de l'armée assiégeante, avaient dépêché des couriers dans toutes les campagnes; au son du tocsin, les paysans armés accouraient de toutes parts, toutes les dispositions étaient prises pour envelopper les Lyonnais et leur couper les passages; dès qu'ils furent engagés dans les défilés de Saint-Cyr, au Mont d'Or et dans ceux de St. Germain, ils furent cernés par plus de cinquante mille hommes, chargés par une cavalerie considérable, exposés au feu de l'artillerie, placée sur les hauteurs, harcelés et fusillés à chaque haye, ils vendirent chérement leur sang au vainqueur; ils furent coupés malgré la bravoure et l'intelligence des chefs, tous les pelotons dispersés furent également sacrifiés, tués, blessés ou pris..... Féroces habitans de St. Cyr, de Cauzon, de St. Germain, d'Albigni, de St. Romain, de Colonge, d'Anse, de Neuville, de Ville-Franche, de la Chassagne, des villages qui bordent

bordent le bois d'Alix : habitans depuis Lyon jusqu'à Tarare, vous vous désaltérâtes dans le sang des Lyonnais, ils vous demandaient le passage et du pain ; ils ne tournaient pas leurs armes contre vous, ils vous appellaient du doux nom de freres ; vous n'aviez pas même le prétexte de la haine ; vous ne les avez assassinés que pour les dépouiller. Tremblez, il existe des témoins de vos vols sanguinaires, le jour de la justice est peut-être plus prochain que vous ne pensez.....

Que ceux qui croiraient encore que l'humanité, la loyauté et les vertus guerrieres qui distinguoient les soldats Français sont encore leur appanage, apprennent que les hussards de Berchini, les cavaliers de Royal-Pologne, les volontaires de la légion des Alpes, ceux du bataillon de l'Ardêche, de Paris, de l'Aude et de l'Arriége se faisaient un jeu d'immoler leurs prisonniers, de leur donner une mort lente et cruelle, en présence les uns des autres, et qu'ils égorgeaient aussi tous ceux qu'ils soupçonnaient d'en avoir laissé échapper quelques-uns. Le sexe et l'âge n'étaient point épargnés ; la mere avait les flancs déchirés,

et l'enfant était percé sur le sein qui lui donna le jour : telle était la rage soufflée par les représentans et les autres jacobins répandus dans les campagnes, que les cadavres dont la terre fut jonchée dans cette sanglante journée, n'eurent la sépulture qu'après avoir été hachés et mutilés avec un acharnement et une férocité dont l'histoire n'offre aucun exemple. *Tollet*, l'infâme *Tollet*, vicaire constitutionnel de Trévoux, allait à la recherche de ceux qui parvenaient à s'échapper, et lorsqu'en abusant de son ministere, et par des offres perfides de secours, il avait arraché leur secret, il les livrait aux jacobins, en se retenant leurs dépouilles.

Ainsi toute la force armée sortie de Lyon le 9 octobre a péri, à l'exception d'environ quarante ou cinquante hommes qui eurent le bonheur d'être accueillis par quelques paysans. Six ou sept cents prisonniers transférés de cachots en cachots, et delà dans les caves de l'hôtel-commun, et dans les autres prisons de la ville, y sont entassés avec les blessés qui, privés de tous les secours, y mouraient et y répandaient l'infection ; les chariots et

les caissons qui contenaient les effets les plus précieux, tant de victimes déjà tombées sous leurs coups, suffiront-ils aux jacobins pour assouvir leur soif d'or et de sang? Non, peuple de l'Europe, écoutez et frémissez.

Les députés que les sections avaient envoyés aux représentans pour capituler, avaient été reçus d'abord avec surprise, et ensuite avec des démonstrations simulées de bienveillance; les représentans annoncerent des intentions qu'ils n'avaient pas, qu'ils ne pouvaient pas avoir d'après les décrets de sang émanés de la Convention. Pendant les négociations, les *sans-culottes* vinrent annoncer que les canons étaient encloués, que tous les postes étaient abandonnés; les représentans ne purent dissimuler leur joie cruelle d'avoir cette occasion pour rompre la conférence; ils congédierent les députés, et partirent sur-le-champ, pour éviter, disaient-ils par leur présence les excès auxquels les soldats pourraient se livrer. Leurs troupes n'entrerent que partiellement pendant les premiers jours après la reddition de la ville; les représentans et la municipalité réta-

blie, ne parlerent d'abord que de clémence, cependant on fusilla quelques chefs civils et militaires. Le peuple était bien éloigné de prévoir l'avenir, il ne vit que l'abondance qu'on lui promettait, et qu'on commençait à faire succéder à la disette qu'il avait éprouvé pendant le siege.

Les gardes nationales de l'Auvergne, les volontaires des Alpes, les hussards de Berchini demanderent le pillage qui leur avait été promis. Les troupes de ligne qui se trouvaient à Lyon, repousserent cette demande avec horreur; les représentans profiterent de ces dispositions, pour organiser le pillage, sans paraître l'ordonner; ils établirent le comité et les bureaux de sequestre, présidés par le nommé *Desmartins* qui, après avoir consumé sa fortune et avoir manqué à ses engagemens envers ses créanciers, parut aux jacobins mériter le privilege de dépouiller ses compatriotes, et de marquer les victimes destinées à la *hache nationale*. C'est lui qui a traîné sur l'échafaud M. Roux, architecte, et quatorze autres citoyens aussi irréprochables.

Pendant que les défenseurs de Lyon con-

tinuerent à y rentrer enchaînés, les clubistes y revenaient en foule, le club fut rétabli dans la salle du spectacle; ces scélérats commencerent à y faire entendre leurs clameurs incendiaires, à provoquer les visites domiciliaires et les arrestations; le représentant *Javognes* se rendit dans cet affreux repaire, et y prononça un discours dont il n'est pas indifférent de citer quelques traits. Après avoir peint *Challier* et *Riard* comme les *martyrs* de la liberté, les *héros* de la république, les *amis*, les *vengeurs* du peuple; il parla aux ouvriers de l'asservissement honteux dans lequel les travaux de l'industrie et des arts les avaient tenus si long-temps; il fit considérer les propriétaires, les riches comme les ravisseurs du patrimoine des *sans-culottes*; il les exhorta à reprendre ce qui leur appartenait, en s'emparant des possessions et des biens qui étaient à leur disposition; il leur présenta la démolition des édifices comme un moyen certain de parvenir à cette égalité *sublime*, qui est la base de la liberté et le principe de la vigueur, de la force d'un peuple *guerrier*, à qui le commerce et les arts sont absolument inutiles;

il publia le décret qui changeait le nom de Lyon en celui de *commune affranchie ;* il fit un devoir à tous les bons *patriotes* de dénoncer les juges et jurés du tribunal qui avaient condamnés *l'immortel* Challier, tous les membres des autorités constituées, de la commission populaire, de la municipalité provisoire, les juges de paix, leurs assesseurs, les chefs de bataillons en tous grades, les présidens et secretaires des sections, et ceux des comités établis pendant le siege ; il exhorta à dénoncer dans les bureaux établis à cet effet, tous les *riches* et ceux qui pourraient receler leurs effets ; il finit par dire, que *dénoncer son pere* était une vertu digne d'un vrai républicain ; c'est sur-tout contre les hommes *de loix*, les gens d'affaires et les ecclésiastiques qu'il se déchaîna avec plus de fureur. On passe sous silence les blasphêmes, les impiétés dont ce discours était rempli ; s'il échappe à l'oubli, la postérité aura le précis de la doctrine des *jacobins*, le code de la perversité humaine.

Les esprits exaltés par ce discours, on ne tarda pas à commencer les visites domiciliaires ; les clubistes de chaque section, soutenus par des détachemens de l'armée révolutionnaire de Paris, accablaient d'in-

jures ceux dont ils violaient l'asyle, en leur enlevant les comestibles et les effets qui étaient à leur convenance ; ils étaient bien sûr de ne point trouver de résistance, la premiere mesure employée par les représentans avait été un désarmement général et des plus exact ; ces visites avaient en même temps pour objet de remplir les prisons de tous ceux que les clubistes dénonçaient. Dans les rues, dans les places publiques, ils arrêtaient les passans, sous le prétexte qu'ils leur paraissaient être des aristocrates, et les traduisaient eux-mêmes dans les caves.

Les exécutions devinrent plus fréquentes, De Plantigny, le brave vicomte de Melun, la Roche-Neuilly, Mont-Colomb de Précy, neveu du général qui, digne de son nom, cria vive le roi, jusques sous la hache de ses bourreaux ; Clermont-Tonnerre, de Vichi, Besson, Baile (1), et

(1) Les vertus de ce vieillard étaient tellement connues du peuple, que sur le point d'être fusillé, il n'y eut qu'une voix pour demander sa grace, il fut relâché ; arrêté de nouveau quelques jours après, les scélérats qui voulaient sa mort, parvinrent à étouffer les cris du peuple, l'infortuné reçut la mort.

plusieurs autres commandans Lyonnais subirent le sort qu'on réservait à tous ceux qui avaient partagé leurs travaux et leur gloire.

Ces exécutions porterent la terreur dans l'ame de tous les citoyens, plusieurs chercherent leur salut dans la fuite, malgré les précautions prises pour les en empêcher ; les représentans se servirent d'une de ces ruses familieres à la secte abominable à laquelle ils appartiennent, sous le voile de la modération ; ils attirerent leurs victimes dans le piege où ils voulaient les faire tomber. Ils publierent une proclamation où ils exposerent que c'était sans raison qu'une multitude de peres de famille, de chefs de manufactures et d'attelier, s'étaient enfuis ; que la Convention ne voulait pas leur enlever les moyens d'alimenter leurs enfans et leurs ouvriers, que le parti le plus sûr pour éviter les recherches, était de venir déclarer à la municipalité, que l'on voulait continuer son commerce, et spécifier le nombre d'ouvriers qu'on s'engageait à occuper. On invitait en même temps les négocians à donner connaissance du genre de leurs opérations, et à prouver

par leurs livres, la vérité de ce qu'ils énonceraient à cet égard.

Cette proclamation eut son effet, les crédules Lyonnais revinrent dans leurs foyers, ils furent bientôt arrêtés, les scellés furent apposés dans leurs domiciles, les livres de commerce transportés dans les bureaux destinés à les recevoir, les gardiateurs établis, les femmes et les enfans dépouillés et abandonnés sans ressource pour leur subsitance.

Les loix de sang que le comité de *salut public* de la Convention avait combiné dans son atrocité, eurent alors leur entier effet; on vit chaque jour marcher au supplice au moins quarante citoyens, à qui une carriere honorable et des vertus éprouvées avaient acquis le titre d'irréprochables: une vile populace et quelques scélérats payés pour crier *vive la république*, à la chûte de chaque tête, ne pouvant empêcher l'effroi, la consternation de se manifester, les représentans, les jacobins, en firent un crime au peuple de Lyon, ils lui reprocherent d'être indignes du titre de *républicains;* il parut une affiche qui déclarait suspect *d'aristocratie*, quiconque laisserait paraître sur

son visage, la moindre apparence de tristesse, et laisserait échapper le moindre signe de pitié.

En frappant ces coups d'autorité, dont les annales de la tyrannie ne fournissent aucun exemple ; les représentans imaginerent un expédient plus capable d'atteindre le but qu'ils se proposaient ; en paralysant entiérement l'esprit du peuple, en lui ôtant tout sentiment d'humanité et de religion. On fit considérer l'apothéose de Challier, comme l'expiation de sa mort et de celle de tous les *sans-culottes*, comme un hommage rendu à leur mémoire : on indiqua une fête solemnelle et pompeuse ; on présenta la destruction de la ville et le supplice de ses citoyens, comme autant de sacrifices aux mânes des bons patriotes, des fidelles républicains, qui avaient succombé pendant le siege ; le simulacre de Challier fut promené dans toute la ville, son buste placé sur les autels de la liberté, dressés dans les temples du culte profané et aboli, sa gravure distribuée avec profusion, et ses panégyriques prononcés dans le club et dans toutes les sociétés populaires. Tous ces préparatifs n'étaient que

les préludes des scenes scandaleuses qu'on devait donner à la France, au monde entier ; elles paraîtraient incroyables, si dans leur aveugle démence, les journalistes Lyonnais et tous ceux qui sont aux gages de la Convention, n'avaient tracé eux-mêmes la description de ces cérémonies, à la fois extravagantes et sacrileges, de cette *procession* ridicule faite en l'honneur de Challier et de ses complices, où les jacobins et leurs partisans s'efforcerent d'enivrer le peuple de leur rage, de leur fureur impie pour l'engager à ne reconnaître de Providence que dans leurs sanguinaires oracles ; et de Dieu, que dans leurs exécrables sectateurs, morts pour l'accomplissement de leurs forfaits.

Ce fut dans un jour consacré spécialement à la religion proscrite, que le peuple assemblé vit les jacobins, hommes et femmes, former la marche précédée de l'image de Challier ; elle était fermée par une troupe d'hommes portant dans leurs mains les vases sacrés, et au milieu desquels, un âne couvert d'une chape, et coëffé d'une mître, avait sur son dos tous les symbôles des mysteres de la religion catholique ; à sa queue étaient suspendus la bible et l'évangile ;

cette horde arrivée aux *Terreaux*, d'où elle était partie, brûla le corps supposé de Challier, l'évangile et la bible furent jettés dans le bûcher ; on fit boire l'âne dans un calice, et sans l'orage qui survint et dissipa cette troupe de forcenés, de plus horribles profanations eussent été commises, et le massacre général des prisonniers les auraient suivis.

Les représentans profiterent de la phrénésie qu'ils avaient su exciter dans les uns, et de la stupeur, de l'abbattement dans lequel les autres étaient plongés, pour multiplier les exécutions les plus révoltantes et les plus arbitraires. Ce ne sont pas seulement ceux dont le député *Javognes* et la Convention avaient prononcé la proscription que l'on conduit à l'échafaud ; il suffit d'avoir un ennemi parmi les clubistes ; il suffit d'être riche ou de passer pour l'être ; les qualités d'homme de bien, de noble, de prêtre emportent avec elles la peine de mort. Arrêtons-nous un instant. . . . Contemplons ces scenes cruelles et affreuses ; fixons nos regards douloureux sur ce théâtre de carnage et de sang. . . . Hommes barbares et féroces, vous les avez commis ces

attentats inouïs, nous aurons la force de les publier tous ; nous peindrons la joie, le plaisir dont vous vous enyvrez en retournant le poignard dans le sein de vos victimes ; leur constance, leur courage héroïque (1) vous ont fait frémir plus d'une fois ; puisse le tableau de vos crimes, s'il ne fait pas naître des remords dont vous êtes incapables, vous épargner des forfaits nouveaux ! puisse-t-il vous inspirer cette terreur qui augmente et dévance le supplice qui vous attend.

Les prisons ne peuvent suffire, les églises, les maisons des particuliers sont bientôt remplies des malheureux qu'on arrête

---

(1) Orrons de fleurs la tombe de M. Chapuis de Maubourg, et que son nom reste gravé dans tous les cœurs fidelles à leur roi et à leur patrie ; ce gentil-homme, compté parmi les plus célebres officiers d'artillerie de l'Europe, tombe au pouvoir des brigands, ils lui offrent la vie s'il veut servir dans les armées de la Convention ; ils lui réiterent cette offre au moment où on lui bandait les yeux pour le fusiller : non répondit-il, je ne me suis battu, et ne puis me battre que pour mon Dieu et mon roi, il subit la mort qu'avait déjà subi son frere.

à chaque instant ; les jacobins se plaignent encore de la lenteur des commissions civiles et militaires ; ils créent une commission temporaire, dont les membres sont choisis dans la fange des *révolutionnaires*, vomis par la capitale pour anéantir Lyon et ses habitans.

Cette commission temporaire, dont les pouvoirs rivalisent ceux des représentans, se chargent d'arrêter et de traduire à son gré ceux qui lui sont désignés, dans le repaire ou sept de leurs complices qui, s'arrogent le titre de juges, demandent au prévenu son nom, ce qu'il a fait pendant le siege, et l'envoyent à la mort, quelque soit sa réponse. (1) La guillotine a changé trois fois de place, des fosses ont été creu-

---

(1) Ces scélérats se rendent sur le soir dans la salle destinée à leurs barbares fonctions, c'est en sortant des plus viles débauches ; c'est ivres de sang et de vin qu'ils disposent de la vie des hommes ; il faut avoir été le témoin de la légereté, de l'inconséquence, de la stupidité de ces brigands, de leurs dégoûtantes et grossieres railleries envers ceux qu'ils condamnent, pour croire que l'humanité puisse arriver à un tel excès de dégradation.

sées pour recueillir le sang ; et cependant il inonde les places, il coule dans les ruisseaux ; les bourreaux se lassent, les représentans fatigués eux-mêmes de ne pas compter chaque jour un plus grand nombre de *têtes*, disent au peuple que sa vengeance n'est pas assez prompte, que ses ennemis, que les conspirateurs doivent périr en *masse*, et que la *foudre* seule en les exterminant, peut exécuter sa volonté qui les condamne.

Soixante victimes sont conduites le même jour aux Brotteaux, une décharge de canons à mitraille en fait périr quelques-unes, on acheve les autres à coups de bayonnette et de sabre ; le lendemain deux cents neuf prisonniers sortent de St. Joseph, sans savoir qu'ils étaient condamnés, ils arrivent devant l'Hôtel-de-Ville, on leur déclare que la loi a prononcé, et qu'ils vont mourir, ils sont aussi conduits aux Brotteaux, ils y sont impitoyablement massacrés.

Quelques hommes sensibles ne peuvent supporter plus long-temps de pareilles cruautés, ils ne peuvent les voir exercer contre des citoyens paisibles et désarmés ; ils députent à la Convention, pour obtenir

qu'elle arrête l'effusion du sang, et prévienne l'entiere destruction de la cité. Ces députés font le récit des maux qui déchirent leur patrie; ils sont entendus, et le président les renvoie à un comité chargé de faire son rapport sur cet objet; Collot d'Herbois en est informé, il arrive, il monte à la tribune, il nie avec impudence la majeure partie des meurtres ordonnés par le comité de *salut public*; il accuse tous les Lyonnais *d'incivisme*, et de méditer de nouvelles révoltes, il ose dire que les femmes de Lyon se prostituent à l'armée révolutionnaire pour la séduire, et ne pouvant désavouer l'affreuse exécution de 269 personnes, en deux jours, il a le front de soutenir que c'étaient des conspirateurs, qu'ils devaient mourir, que le supplice de la guillotine eût multiplié leurs souffrances, puisque le dernier de 20 exécutés meurt vingt fois, tandis qu'avec le canon ils n'ont souffert qu'une demi minute. .... Et nous aussi, s'écrie-t-il, en parlant des Jacobins, et nous aussi nous sommes sensibles, et aussi-tôt les députés de Lyon sont chargés de fers et traduits au tribunal révolutionnaire.

Réponds

Réponds, Collot d'Herbois, réponds, histrion; aussi vil dans ta conduite privée, que dans la place où des circonstances fatales t'ont appellé; aussi faible par tes talens, que ton ame est féroce et sanguinaire: réponds, et dis-nous combien tu as compté sur la lâche stupidité des Parisiens pour tenir un semblable langage? L'assassinat des 269 Lyonnais s'est commis sous tes yeux: as-tu pu espérer d'ensevelir les détails de cette horrible boucherie? Tu l'espérerais en vain, cet écrit va les révéler avant qu'ils te soient reprochés devant tes juges.

Hommes de tous les états, apprenez que les 269 victimes, prises indistinctement dans toutes les classes et dans tous les âges; apprenez qu'elles furent liées à des arbres, qu'elles protestèrent hautement de n'avoir pas été interrogées, qu'elles déclarèrent mourir pour leur Dieu, leur roi et leur pays, que les cannoniers de Valenciennes pointerent sur eux le canon, que les liens de plusieurs ayant été rompus par la mitraille, ils s'enfuyaient, qu'atteints dans leur fuite, ils furent hachés à coups de sabre par les dragons de Lorraine, que la plus grande partie n'ayant eu que

membres fracassés, furent fusillés, et qu'on les retournait pour s'assurer de leur mort. (1) On les jetta dans le Rhône, quelques-uns respiraient encore, deux entr'autres, eurent assez de force pour nager, et arriverent jusques à un banc de gravier; ils tendent des mains suppliantes, quelques dragons traversent le bras du fleuve, les achevent; leurs cadavres ont été la pâture des corbeaux. Cette affreuse exécution a duré plus d'une heure, au lieu d'une *demie minute*, comme l'a dit *Collot d'Herbois*, et démontre de qu'elle espece est la *sensibilité* des Jacobins.

Qui pourrait suivre ces monstres dans tous les détails de leurs barbaries? qui pourrait entendre sans frémir les cris dont rétentissent les prisons, sans cesse vuidées par les supplices, et remplies par des visites domiciliaires? qui pourrait supporter le spec-

(1) Un de ces malheureux s'étant échappé par miracle, et grievement blessé, se sauvait du côté de la *tête d'or*; un parriculier le voyant dans cet état, lui offrit son bras et le couvrit de son manteau, tous les deux ayant été découverts, furent ramenés et fusillés sur le champ.

tacle déchirant de ces malheureux prisonniers, privés de tout appui, séparés de leur famille, à qui l'on empêche de les assister, obligés de payer à leurs géoliers l'air qu'ils voudraient respirer et qu'ils ne respirent pas, revêtus de haillons au lieu des habits qu'on leur enleve en les arrêtant, rongés de vermine, accablés de toutes les maladies qui sont l'effet de leur séjour dans des cachots infects; ils appellent la mort comme le terme de leur délivrance, la mort n'est pas même un refuge contre le supplice; les cadavres sont traînés à l'échafaud, auquel l'homme vivant s'est soustrait.

Des vieillards, des octogénaires, qui n'étaient pas même dans le cas des loix atroces portées contre Lyon, puisqu'ils n'y étaient pas demeurés pendant le siege, ne pouvant se supporter sur leurs débiles jambes, par rapport à leurs infirmités, sont livrés aux bourreaux, conduits sur des charettes, et portés sur l'instrument fatal. L'un d'eux, le sieur Vouty, dont le *crime* était d'avoir dit à un domestique qui le trahit, qu'il donnerait 500 mille livres pour rebâtir l'hôpital, a reçu la mort pour

récompense du bienfait qu'il projettait. Le sieur Lauras était pere de dix enfans, sa femme était enceinte du onzieme; elle court avec sa famille éplorée, solliciter aux pieds des commissaires la délivrance de son mari; la tendresse conjugale, les larmes de ses enfans infortunés, tous les sentimens les plus capables d'attendrir se déploient envain devant les assassins, devenus les arbitres du sort de cet homme innocent. « Qu'on éloigne ces petits *tigres* « cette race de *rebelles*, » telle fut leur réponse, et Lauras est condamné à mort en présence de sa famille; elle crut émouvoir les représentans, ses espérances furent encore trompées, Lauras marche au supplice, sa femme suit ses pas, elle fait retentir l'air de ses cris, son mari est frappé sous ses yeux; saisie par les douleurs prématurées de l'enfantement, on la porte chez elle, les émissaires du comité de sequestre y arrivent en même tems, les scelés sont apposés sur tous ses effets, on la chasse de son domicile, ainsi que sa famille, sans lui permettre de rien emporter, on lui refuse jusqu'aux langes destinés à l'être auquel elle allait donner le jour.

Cette femme succombe à sa douleur, et ses enfans sont mis à la maison de charité.

La dame Auriol, distinguée par son amour pour son mari, et ses efforts sublimes pour l'arracher à ses bourreaux, n'ayant pu y réussir, égarée par l'excès de son désespoir, demandait à grands cris qu'on lui donnât la mort; pour toute consolation on l'a renfermée avec des prostituées, en la séparant de ses enfans. Des Lyonnaises en très-grand nombre, espérerent qu'en réunissant leurs gémissemens et leurs supplications, elles toucheraient peut-être l'inflexible cruauté des représentans et de leurs satellites; elles se présentent en foule, on refuse de les entendre, on menace de les dissiper par une décharge de canon à mitraille; deux d'entr'elles qui eurent la fermeté d'insister, malgré les menaces, furent arrêtées, on les condamna à être attachées pendant six heures aux pôteaux de la guillottine; on les couvrit du sang de leurs maris, elles ne sortirent de ce supplice que pour subir une prison de trois mois. La Dame Cochet, accusée d'avoir mis le feu à un canon pendant le siege,

femme aussi intéressante par sa beauté que par son courage, reçoit son arrêt de mort; elle déclare qu'elle est enceinte, les chirurgiens l'attestent, on la conduit au supplice; elle implore envain pour la vie de l'enfant qu'elle porte, sa tête tombe et les *jacobins* s'applaudissent d'un forfait nouveau; ils immolent encore une fille âgée de dix-sept ans, qui avait constamment refusé de déclarer la retraite de son pere. Presque tous les blessés qui étaient dans les hôpitaux, ont été traînés du lit de douleur à l'échafaud.

L'excès épouvantable de ces cruautés, paraissait devoir en amener le terme; un rayon d'espoir à luit pendant quelques instans; une partie de la troupe qui a fait le siege de Lyon, reprochait aux soldats de l'armée révolutionnaire, arrivée quelques tems après pour coopérer aux exécutions, qu'ils s'appropriaient les dépouilles de ceux qui étaient fusillés; ils se plaignirent aussi d'être moins payés, d'être moins distingués que des gens qui n'avaient que la peine de tirer sur des hommes enchaînés; cette rixe semblait pouvoir déterminer l'un des deux partis en faveur des restes déplorables

de cette ville ; les exécutions furent effectivement suspendues pendant le tems nécessaire pour faire partir la troupe, qui avait déjà exterminé 50 hommes de l'armée révolutionnaire, et faire arriver un nouveau renfort de Paris ; alors les exécutions ont recommencé avec plus de fureur que jamais ; sous le prétexte que la querelle des troupes était le fruit d'une nouvelle conspiration tramée par les malveillans, les riches et les aristocrates. Les *jacobins* ont annoncé à la Convention, et publié dans leurs journeaux, qu'il est impossible de *régénérer* Lyon, d'élever l'esprit de ses habitans, même des *Sans-Culottes*, à la hauteur de la révolution, et que les ouvriers dominés par l'amour du gain, énervés par les travaux des manufactures, n'ont pas l'énergie qui convient à un peuple de soldats et de républicains : *Collot d'Herbois* propose un moyen de *licencier* la nombreuse population de Lyon, il paraît que son projet, renvoyé à un comité, est d'expatrier les ouvriers, les habitans de la cité, pour en former une colonie dans les départemens dévastés par la guerre civile. Cinq mille victimes déjà immolées par ces monstres exécrables, sont

encore insuffisantes pour satisfaire leur barbare vengance ; ils veulent l'exercer sur ce qui reste des vingt mille signataires de la réponse à la dépêche de Dubois-Crancé, où le peuple de Lyon, rendant hommage aux vertus, au zele des chefs civiles et militaires qu'il avait honoré de sa confiance, persista dans le refus de les livrer, et à vouloir que les dépêches de l'ennemi leur fussent adressées. Le sang continue à couler à grands flots, depuis près de cinq mois ; au spectacle de carnage, d'horreur et de désespoir qu'offre cette ville, se réunit celui des ruines qui la couvrent de toute part ; la place de Louis le Grand, l'une des plus belles de l'Europe, n'existe plus, les maisons situées dans les quartiers les plus *commerçans*, déjà endommagées par les bombes, ont été abattues entiérement ; celles sur les quais du Rhône et de la Saône ont également été renversées, les plus beaux monumens ont disparu, les richesses que renfermaient toutes les maisons ont été pillées (1), et le peuple de *Sans-Culottes*,

(1) L'or, l'argent, et les effets les plus précieux ont été engloutis dans le gouffre *Conventionnel*, les

soumis aux ordres des jacobins, empoisonné dans les *clubs* par leur infernale doctrine, payé pour démolir, pour dénoncer, pour applaudir aux assassinats de chaque jour, continue à se livrer aux dernieres extrêmités de la démence et du crime. Qu'on ne pense pas qu'il suffise d'échapper une fois à la mort, parce que les jacobins appellent un *jugement* de leurs *commissaires;* la proie est bientôt ressaisie et livrée aux bourreaux, si elles est assez crédule pour se croire à l'abri des périls, ou pour négliger de s'y soustraire par la fuite, s'il lui est possible d'employer ce moyen; les barbares sacrificateurs de cette nouvelle *Tauride*, semblent craindre de manquer de victimes, leur active et cruelle prévoyance les multiplie, les renouvelle sans cesse; tous ceux qui y entrent ou qui en sortent, sont expo-

---

soldats qui ont servi pendant le siege ont été contraints de les rendre, et n'ont eu que 150 livres en assignats. Un décret de la Convention porte qu'il sera démoli à Lyon cent maisons par mois, outre celles désignées d'abord comme apartenantes aux *riches*: on sait qu'à Marseille, à Bordeaux, à Caen et surtout à Montbrison; on démollit aussi en vertu des loix.

sés aux inquisitions les plus scrupuleuses, à l'inspection d'une foule de scélérats, vendus et dévoués à ceux qui les commandent ; assurés de l'impunité, leurs *erreurs* sont la preuve de leur *zele*, leurs délations sont récompensées, et chaque forfait a son salaire. (1)

La profession apparente du *sans-culotisme*, le dévouement simulé au service des tyrans de la France, leur *livrée* et l'incorporation dans les *hordes* armées pour leur défense, ne sont pas mêmes des garans certains de salut ; plusieurs Lyonnais ont été poursuivis et recherchés par les *limiers*

---

(1) Les principaux acteurs de tant de tragédies, sont non-seulement les Collot d'Herbois, Albitte, Gauthier, Fauchet et Château-Neuf, Randon de la Convention, ainsi que les députés des jacobins de Paris, mais encore des Lyonnais. Ce sont les Archard, les deux freres Châlons, Doret, Stéphanis, Bertrand, Maire, Montanier, l'ainé, Francey Baudin, agent de change, Andrieux-Serisiat, Gravier, Dumanoir-Noël, l'abbé Pampelonne, Suchet, l'ainé, Hodieu, Roulot, et beaucoup d'autres qui se signalent à l'envi par leur concours à la destruction des hommes, des fortunes et de la ville entiere.

des jacobins jusques dans les garnisons où ils se croyaient en sûreté ; (1) ils ont été reconduits liés et garottés; ils ont reçus la mort de la main de ceux dont ils consentaient à partager la honte et les travaux. Les ordres les plus séveres font arrêter aux portes, dans les routes, et sur-tout aux frontieres, ceux qui tentent de s'évader ; les précautions excessives, le dénuement absolu auquel le danger d'être dépouillé expose les fugitifs, en diminue tous les jours le nombre.

Les habitans des campagnes sont enveloppés dans la terrible proscription portée par les décrets de la Convention ; tous ceux du département de Rhône et Loire, et des départemens voisins qui ont manifestés les principes des Lyonnais, depuis le 29 mai, sont condamnés à mort ; les officiers municipaux des communes qui leur ont envoyé des secours, ou qui les ont aidé pendant le siege ont payé de leur

(1) Quarante-cinq Lyonnais qui s'étaient enrôlés dans les chasseurs, dits de la *Montagne*, ont été ramenés et fusillés ensemble le même jour.

tête leurs généreux efforts. Le représentant *Javogues*, n'a pas rougi de choisir dans leurs familles désolées, les victimes de son incontinence. Il faillit, il est vrai, à trouver à St. Etienne en Forez, la peine qu'il méritait, et dont sa *qualité* n'aurait pas suffi pour le garantir, s'il n'eut été escorté par un détachement de dragons.

A Lyon, les brigands sans frein, sans discipline, enhardis par l'exemple de leurs chefs, se livrent sans pudeur à des excès plus révoltans; l'usage des *réquisitions* s'étend aux femmes; celles des condamnés sont plus particuliérement en bute aux insultes, aux attaques de la *soldatesque* et des *clubistes*; on frémit de rappeller les attentats qu'ils commettent impunément sous le voile de *l'égalité* et de la familiarité que l'immoralité profonde de leur secte autorise; les épouses des citoyens émigrés décédés ou fugitifs, sont réduites pour éviter les fers, la mort, ou l'enlevement de ce qu'elles possedent, à passer dans les bras de ces monstres, encore dégoutans du sang de leurs parens; d'autres, ont été contraintes de s'allier à des cochers, à des *sans-culottes*, en contractant au pied de *l'arbre* de la liberté,

ces especes de *mariages* qui ont remplacés les liens sacrés et volontaires que les loix nouvelles ont brisés.

Pour en imposer aux étrangers, aux habitans des départemens éloignés, les représentans et leurs suppôts, ont recours au plus odieux stratagême le jour qu'ils nomment *Décade*, est celui qu'ils choisissent pour exercer leurs prétendus actes de *clémence*; des clubistes affidés et payés pour jouer le rôle *d'espion*, en faisant celui de prisonnier, sont enfermés quelques jours avant dans les caves et dans les autres lieux de détention; ils affectent de se plaindre de la *tyrannie* qu'ils éprouvent, du *sort* qui les menace; ils surprennent par cet infâme manege, la confiance des malheureux qui les croient leurs compagnons de captivité; l'instant arrive, ils sont *délivrés* aux acclamations du peuple, au bruit de l'artillerie, on les accompagne en pompe chez eux, et ils courent révéler à leurs *comités*, les aveux qui font périr le lendemain ceux qu'ils ont laissé dans les cachots, et à qui souvent, ils avaient promis de les servir.

Des *jacobins* seraient *clémens*, *humains*;

ah ! qu'on ne pense pas même qu'ils ambitionnent ces titres ; les monceaux de cadavres, de cendres et de ruines qui les environnent éloignent à jamais cette idée ; c'est au milieu des gémissemens et des larmes, sur les décombres d'une cité immense, qu'ils détruisent en savourant le barbare plaisir de l'anéantir, qu'ils déliberent de sang froid sur le nombre de têtes qu'ils veulent abattre, et qu'ils ont fixés à trente mille, celles que le département de Rhône et Loire doit fournir à leur insatiable cruauté !

Eh quoi ! le vœu des *jacobins* serait-il rempli ? Lyon serait-il effacé du globe ? Cette ville à jamais célebre par la justice de la cause qu'elle a embrassé, qu'elle a soutenu avec un courage si noble, si intrépide, serait-elle donc anéantie sans retour par la faction homicide qui étend sur toute la France les ravages de la destruction et de la mort ? Peuples, ne craignez pas cet affreux triomphe du crime, il serait le signal des malheurs du monde entier ; l'intérêt général et particulier s'y opposent ; Lyon, dont le siege a retardé le coup qui a terminé la vie de l'épouse de Louis XVI ;

Lyon qui a si vaillamment résisté à la multitude d'ennemis conjurés contre lui; Lyon sortira du milieu de ses ruines, avec plus de splendeur et d'éclat qu'il n'en eut dans les jours de sa prospérité. Il existe encore des Lyonnais, leurs enfans n'ont pas tous péri; ils ne périront pas tous; . . . . ils réclameront jusqu'au dernier soupir la justice qui leur est due, la vengeance que sollicitent, qu'exigent les loix, l'humanité; les droits les plus saints tous violés, tous foulés aux pieds par la horde sanguinaire, qui prononce insolemment la démolition des cités, et le massacre de leurs habitans. . . . . Oui, les mânes de nos compatriotes égorgés seront appaisées par le terrible châtiment de leurs assassins; à la place de cette *colonne* qui doit à la forme d'un *décret*, attester les meurtres, les rapines, et tous les forfaits de nos tyrans s'élevera l'ignominieux poteau, où leurs noms seront inscrits pour être voués à l'excécration des siecles, et qui perpétuera l'opprobre et la honte de leurs descendans : nous avons pour gage de l'accomplissement de cet espoir si cher à nos cœurs, la justice de l'Etre suprême, l'accord de toutes les

nations pour leur défense commune, et notre courage prêt à braver tous les dangers, pour concourir au rétablissement, à l'affermissement des autorités légitimes, et à la régénération des loix, des mœurs et de l'ordre social.

Eh comment pourrait-on se laisser séduire par les considérations que les ennemis de l'humanité, de l'équité naturelle et de la vérité s'efforcent de faire valoir pour corrompre les peuples, pour continuer avec impunité leurs monstrueux brigandages, pour s'en assurer le fruit? Comment pourrait-on se persuader que ceux qui s'arrogent le titre de *représentans* du peuple Français, expriment sa volonté par leurs décrets, et qu'en les attaquant on enfreint les droits des nations, *libres* de réformer leurs gouvernemens et de changer leurs loix? et qui ne sait pas que la secte des jacobins a élevé sa tête hideuse dès la première *législature?* que son souffle impur a desséché depuis cette époque les germes de bonheur que des loix sages, des réformes nécessaires, des institutions utiles semblaient promettre à la France? que dès la seconde, elle a eu le fatal ascendant

dant, la funeste prépondérance qui ont détruit toutes les espérances, en répandant par-tout le désordre, la confusion et le crime ; que ces artisans audacieux de la dégradation et de la perte du peuple Français, l'ont rendu complice de leurs forfaits, en l'égarant par des sophismes, en rompant tous les freins, en usurpant progressivement des pouvoirs plus absolus, plus despotiques que ceux d'aucuns des tyrans dont l'histoire ait conservé le souvenir. (1)

Qui peut ignorer que la Convention ré-

(1) Depuis que les jacobins sont maîtres de Lyon, voici le formule dont ils se servent pour leurs ordonnances : " Tonnerre de Dieu, au nom des représentans du peuple ; sous peine de mort, il est ordonné, „ ect. ect. C'est avec ce *style* révolutionnaire et *républicain*, c'est avec celui du fameux pere *Duchesne*, et des motions faites dans les *clubs* et les *sections*, qu'ils attisent les feux de la discorde, qu'ils inspirent au peuple la fureur qui les anime ; qu'ils le ramenent à la barbarie des siecles d'ignorance et de grossiéreté, et qu'ils étouffent en lui les sentimens d'honneur, de probité, d'équité, que la religion, les instructions publiques, les mœurs et les lumieres semblaient devoir conserver et fortifier à jamais.

clamée par cette seconde législature, a été formée par ces criminels et ambitieux sectaires, qui s'y sont introduits pour arriver au but qu'ils n'ont cessé de se proposer : la chûte du trône, l'envahissement des propriétés et l'assassinat de tous ceux qui, par leurs lumieres, leurs vertus et leur amour pour la patrie, se seraient constamment opposés à leurs desseins pervers ? que cette Convention enfin n'est que l'ouvrage des factieux, qu'elle doit son existence aux *clubistes*, à tous les scélérats qui étant parvenus à éloigner des assemblées primaires, les hommes éclairés et vertueux, ont fait élire ceux dont les dispositions leur étaient connues, pour achever de précipiter les Français d'abyme en abyme, afin de dominer sans obstacle et de maintenir leur puissance par la faiblesse et l'épuisement d'une nation qu'ils oppriment à leur gré, en désarmant tous ceux qu'ils soupçonnent de contrarier leurs projets, en s'emparant de tous les trésors, en ouvrant des milliers de cachots, en déployant par-tout l'appareil des supplices. (1)

(1) On n'est point assez étonné de la lâche stupidité d'un peuple qui laisse abbattre le trône où

Ah ! qu'on se garde de penser que le *vœu*, que le consentement général de ce peuple soient de combattre, de vaincre ou de mourir pour défendre, pour conserver le fantôme, le simulacre de liberté dont il paraît idolâtre, et auquel on le force de sacrifier sa gloire, son repos, ses richesses et la vie de ses meilleurs citoyens. Qu'on lui rende sa véritable liberté, qu'il jouisse de la plénitude de ses droits, qu'il puisse se faire entendre, que l'épouvante et l'effroi cessent d'enchaîner les bras, de glacer les esprits, et les oppresseurs cruels qui se divisent ses dépouilles, qui l'accablent et le déchirent, auront bientôt disparu.

Peuples, ne vous laissez pas surprendre par les récits imposteurs des partisans de cette secte impie et meurtriere, par ces hommes de boue et de sang qui, sans expérience du cœur humain, sans connaissance des maximes élémentaires d'un gouvernement

régnait un monarque qui l'appellait à la *liberté*, qui n'est *mort* que pour avoir épargné le sang de ses bourreaux, et qui voit s'élever la *montagne* qui sert de marchepied à ses tyrans, et de rempart à leurs infâmes satellites.

quelconque, vous répetent effrontément que les Français sont *républicains*, qu'ils veulent *être* et mourir *républicains*, qui déclament avec autant d'ignorance que de partialité contre les anciens abus d'autorité, les désordres du clergé, les injustices ou les méprises des tribunaux, pour *justifier* les crimes des *jacobins* et les horreurs qu'on leur reproche; comme si les ravages affreux de l'anarchie, le fer et la flamme, les prisons et les échafauds, les rapines et le renversement des cités étaient les fondemens d'une république; comme si la licence effrénée, l'oubli de tous les principes de morale et de religion, la violation des propriétés, les condamnations arbitraires, la profession du *sans-culotisme* étaient les *bases* d'une république; comme si la réforme des abus, ne pouvait s'opérer qu'en brisant tous les nœuds qui unissent les hommes, qu'en les livrant à tous les excès de leurs passions et de leurs penchans, pour assurer leur *liberté*, et qu'il fallût détruire toutes les *opinions* reçues depuis l'existence des sociétés, pour remonter aux droits *originels* de l'homme, pour lui en procurer l'exercice et la jouissance; comme enfin si, en déplorant les effets du

fanatisme religieux, en se récriant contre les persécutions, il était permis d'y substituer le fanatisme, ou plutôt la phrénésie patriotique, les persécutions les plus atroces, les plus inouies, et de fomenter ce délire, cette exaltation funeste qui portent aux plus grands crimes, ôtent les remords et empêchent le retour des sentimens de justice et d'humanité, sans lesquels les loix sont impuissantes, et les gouvernemens sans énergie et sans consistence.

Qu'elle idée pouvez-vous avoir de ces prétendus *législateurs* qui, après avoir proclamé et fait accepter une *constitution* qui devait, selon eux, terminer la *révolution*, déclarent la *république* en état *révolutionnaire*, rédigent un code *révolutionnaire*, établissent des tribunaux *révolutionnaires*, mettent la *terreur* à l'ordre du jour, laissent dormir les loix, éveillent tous les crimes, s'environnent de victimes et de bourreaux, et innondent de sang toutes les contrées de la France : qu'on ne vous dise pas qu'ils ont été contraints de recourir à ces *extrémités* pour régénérer ce qu'ils nomment l'esprit *public*, qu'il fallait tout *détruire* pour reformer ce qui était *vicieux*, et qu'ils feront bientôt *succéder* aux désordres, à l'a-

narchie, au chaos où la France est maintenant plongée, des loix, des mœurs, et un *bon* gouvernement. . . . Non, ce raisonnement inepte et frivole ne vous en imposera pas ; le rétablissement de l'ordre, la reconstruction de l'édifice moral et politique, ne sont pas l'ouvrage d'un instant, mais celui des siecles ; ce n'est pas à ceux qui l'ont abbatu qu'il appartient de le relever ; de vains discours ne suffiront pas pour imprimer le respect des loix, démontrer la nécessité d'un culte, et faire sentir le besoin d'une autorité répressive. Vous ne verrez pas un tel prodige s'opérer par des hommes qui se contredisent sans cesse, qui ne sont fidelles qu'au plan de destruction qu'ils se sont tracés, et ne s'accordent que pour faire le mal.

Peuples, ce n'est point contre une nation *libre* que vous portez les armes, vous n'attentez à aucuns de ses droits ; vous ne combattez que pour lui rendre ceux que d'obscurs et coupables factieux lui ont ravis ; c'est contre une poignée de brigands et d'assassins que vous marchez ; c'est pour leur arracher le sceptre qu'ils ont usurpés, que vous êtes appellés à vous réunir ; vous êtes les ministres de la justice Divine et

humaine, de qui l'univers attend un grand exemple ; la punition éclatante des plus exécrables forfaits dont jamais les hommes se soient souillés.

Croyez qu'il y va de vos plus chers intérêts à les réprimer promptement, la cause de la France est la vôtre, le sort qu'elle éprouve vous menace ; si elle n'est pas affranchie, si elle reste au pouvoir de ses tyrans, un essaim de factieux et d'intriguans se répandra dans vos cités, dans vos campagnes ; ils y semeront les poisons dont ils ont infectés notre infortunée patrie ; ils exciteront parmi vous tous ceux qui n'ayant ni titres, ni propriétés, ni honneur, ni émulation, ni principes de vertus morales et civiles ; n'ont rien à perdre, n'ont que leur vie à risquer, à s'emparer au nom de la *liberté* et de *l'égalité*, des fruits de vos travaux et de votre industrie, des biens qui ont été la récompense de vos services et de ceux de vos ancêtres, et des patrimoines qu'ils vous ont transmis. Hâtez-vous donc d'opposer à ce torrent rapide et destructeur, une digue assez puissante pour le contenir : hâtez-vous surtout d'en tarir la source ; considérez qu'elles ont été les suites effroyables de l'apathie,

de l'égoïsme et de l'insouciance qui ont été les premieres causes des malheurs de la France, et des affreux succès de ceux qui l'ont asservie ; mesurez vos efforts et vos sacrifices sur l'importance de l'objet, ou craignez que les mêmes causes ne produisent bientôt les mêmes effets. (1).

---

(1) Parmi les ecclésiastiques de Lyon, la persécution n'a produit que quatre apostats, tous les autres ont préféré la mort.. L'un d'ent'reux demanda et obtint de périr le dernier de trente-deux condamnés, et les exhorta dans ces douloureux momens. Les familles de ces martyrs et des vrais Français, qui se sont signalés pendant le siege de Lyon, étant sous la hache des jacobins, nous n'avons pu en citer tous les noms ; mais la postérité les recueillera. . . .

Un des derniers décret de la Convention, *séquestre* les biens de tous ceux qui seront soupçonnés ennemis de ses brigandages ; ordonne leur *détention* jusqu'à la paix, et prononce leur *bannissement* après cette époque ; ce décret est d'autant plus absurde, qu'il est impossible de prévoir les événemens. . . . . Le Français supporte patiemment cet excès de servitude, en éprouvant à la fois tous les fléaux, la famine, la guerre civile, le saccagement des principales villes, la dissipation des richesses nationales, et l'émission effroyable d'un numéraire fictif, contrefait presque part-tout, et dont l'hypotheque et les gages disparaissent chaque jour.